

FILS DE LÉVY-FINGER (CELLUCO)

puis

ASTRAL-CELLUCO, Paris

peintures, vernis, siccatifs

Usines : Dugny, Decize, Montataire, Bruxelles, Casablanca, Alger, Tunis

1855 : association d'Alexandre Lévy et d'Élie Finger.

Alexandre LÉVY dit LÉVY-FINGER

Né le 15 janvier 1830 à Paris.

Fils de Jonas Lévy et de Charlotte Léon.

Marié à Caroline Finger. Dont Henri (1855), Fernand (1857) et Alexis (1857) : ci-dessous.

Remarié à Esther Rothkopf.

Marchand de couleurs.

Fabricant d'encre.

Décédé le 12 oct. 1898, à Paris XV^e, rue de La-Boétie, 3.

(*Mémorial de la Loire*, 23 septembre 1898)

Rhône. — Terrible incendie.— Trois pompiers blessés. — Hier matin, vers quatre heures, un incendie se déclarait au rez-de-chaussée de la maison portant le numéro 181 de l'avenue de Saxe, à Lyon.

Là se trouve une droguerie, fabrique de couleurs, tenue par MM. Lévy-Finger fils, qui ne sont installés à cet endroit que depuis le mois de juin.

L'entresol est également habité par eux. Au premier, sont situés les appartements de M. Moiroud, employé de commerce ; au second, ceux de M. Dutour, rentier ; au troisième, ceux de M. Vuailié, employé de banque.

Il était environ quatre heures lorsque la concierge de la maison, réveillée par une odeur âcre de fumée qui la prenait à la gorge, donna l'alarme aux locataires.

Cependant on avait prévenu le dépôt central qui, heureusement, se trouve à fort peu de distance. et, quelques instants après, un pompe à vapeur, puis une seconde, arrivaient sur le théâtre de l'incendie.

Malheureusement, l'eau manquait à proximité, il fallut aller en prendre à la Préfecture et cela occasionna une légère perte de temps. Dans l'intervalle, l'incendie, qui se développait sur un terrain propre à l'alimenter, prenait des proportions considérables et bientôt, tout le rez-de-chaussée ne fut plus qu'une immense fournaise.

Les braves pompiers se mirent alors en devoir d'enfoncer les portes et les cloisons du magasin.

Tout à coup, au moment où trois d'entre eux jetaient bas, à coups de hache, une porte qui donne sur l'allée, une violente explosion se fit entendre et les trois malheureux furent grièvement brûlés à la figure et aux mains. Leurs camarades les entraînaient aussitôt et leur prodiguèrent des soins. Ils furent ensuite reconduits à la caserne. Ce sont les sapeurs Antoine Reymond, Lenoir et Serain, du dépôt central.

L'eau vint à manquer une seconde fois ; il a fallu aller en chercher plus loin encore et à ce moment les bâtiments de la cour étaient eux-mêmes la proie des flammes. Des tourbillons de flammes s'échappaient de toutes les ouvertures et se croisaient dans la cour qui paraissait elle-même entièrement en feu. Le spectacle était vraiment terrifiant.

Pendant, une fois que l'on eut retrouvé de l'eau, les pompiers attaquèrent avec une nouvelle vigueur le fléau, qui menaçait de tout embraser, et des lances furent bientôt installées de tous les côtés, propres à circonscrire l'incendie.

Ces efforts furent à la fin couronnés de succès et il fut bientôt visible que la violence des flammes diminuait. À ce moment toute la droguerie était détruite, ainsi qu'une partie des appartements de la maison jusqu'au troisième étage. On fut même obligé de requérir un charpentier pour étayer le plancher du premier étage qui menaçait de s'écrouler. De l'autre côté de la cour, il ne restait également que les murs du Crédit ouvrier et d'une salle occupée par le culte évangélique.

Enfin, vers huit heures, les pompiers s'occupèrent à noyer les décombres. Tout était fini, l'incendie était vaincu. On peut voir que cela n'a pas été sans peine.

Les dégâts, considérables, se répartissent entre les différents locataires. On peut les évaluer approximativement à cent mille francs pour l'immeuble, à cinquante mille francs pour les meubles, à cent mille francs pour les marchandises et à dix mille francs pour le linge. Ces chiffres sont plutôt au-dessous de la réalité, et il est probable que les dégâts atteindront bien trois cent mille francs.

L'immeuble appartient à MM. Brézard frères, qui sont, d'ailleurs, assurés, ainsi que tous les autres locataires. Détail curieux : l'un d'entre eux, à ce que l'on raconte, ne serait assuré que depuis hier soir. Une autre coïncidence bizarre, c'est que la droguerie où le feu a pris naissance n'est que la succursale d'une maison de Paris qui, il y a huit jours, a été elle-même la proie des flammes. Les brûlures des blessés, quoique graves et très douloureuses, ne mettent pas leur leur vie en danger. Les brûlures de la face sont heureusement superficielles.

Nous souhaitons à ces braves un prompt rétablissement.

[ACCIDENT DU TRAVAIL]
(*Journal de Saint-Denis*, 18 février 1900)

Main arrachée. — Un malheureux ouvrier, Labbé Théodore, âgé de trente-trois ans, demeurant à Dugny et employé à la fabrique de vernis de M. Lévy-Finger, a eu une main broyée et arrachée en procédant à l'enlèvement d'une meule en grès dont l'axe s'est rompu.

Il a été transporté d'urgence par les soins de M. Huet commissaire de police, à l'hôpital Lariboisière où il est placé salle Nélaton.-

On craint qu'il soit nécessaire de lui faire subir l'amputation de l'avant-bras.

Publicités
(*Gil Blas*, 27 juin 1904-20 mars 1905)

Ne pas confondre avec le « LITHOPONE »

M A R M O R

MARBRE BLANC

Remplace avec avantage la CÉRUSE

INOFFENSIF ET SANS AUCUN DANGER POUR LE TRAVAILLEUR

Plus **BLANC** que la CÉRUSE et **COUVRE** autant

Ne **CHANGE PAS** et ne **NOIRCIT** jamais

SE MELANGE A TOUTES LES COULEURS

EN SOUTIENT ET EN RAFRAICHIT LES TONS

USINES

Dugny (Seine).

Bruxelles (Belgique).

Lille (Nord).

Marseille (Bouch. du-Rhône)

LES FILS LÉVY-FINGER

3, rue de l'Entrepôt, 3

PARIS

Usine de DUGNY (Seine)

VENTE JOURNALIÈRE : 15,000 KILOS

SUCCURSALES

Bruxelles, 111, bd Léopold II.

Lille, 14, place du Lion-d'Or.

Bordeaux, 23, r. des Augustins.

Marseille, 37, bd du Muy.

Rouen, 34, rue Lafayette.

Lyon, 181, avenue de Saxe.

Nancy, 23 bis, rue de Villers.

Amsterdam, Heerengracht, 67

Ne pas confondre avec le « LITHOPONE »

MARMOR

MARBRE BLANC

Remplace avec avantage la CÉRUSE

INOFFENSIF ET SANS AUCUN DANGER POUR LE TRAVAILLEUR

Plus **BLANC** que la CÉRUSE et **COUVRE** autant

Ne **CHANGE PAS** et ne **NOIRCIT** jamais

SE MÉLANGE À TOUTES LES COULEURS

EN SOUTIENT ET EN RAFRAÎCHIT LES TONS

LES FILS LÉVY-FINGER

3, rue de l'Entrepôt, 3

PARIS

Usine de DUGNY (Seine)

VENTE JOURNALIÈRE: 15,000 KILOS

• USINES

Dugny (Seine)

Bruxelles (Belgique).

Marseille (Bouches-du-Rhône)

• SUCCURSALES

Bruxelles, 111, bd Léopold II.

Lille, 14, place du Lion-d'Or.

Bordeaux, 23, r. des Augustins.

Marseille, 37, bd du Muy.

Rouen, 34, rue Lafayette.

Lyon, 181, avenue de Saxe.

Nancy, 23 bis, rue de Villers.

Amsterdam, Heerengracht, 67i

Henri LÉVY-FINGER

Né le 24 juin 1855 à Paris.
Fils de Alexandre Lévy et de Caroline Finger.
Marié en 1876 à Marie-Lise Finger. Dont Maxime (1886-1907), Roger et Tony.
Autorisé à s'appeler Lévy-Fingerr par décret présidentiel du 20 fév. 1909 (J.O. du 20 mai 1909).

Licencié en droit.
Expert en douanes.
Chevalier de la Légion d'honneur du 3 août 1909 : fabricant de produits chimiques à Paris et Dugny.
Ancien vice-président du Syndicat des couleurs et vernis.
Trente ans de pratique commerciale. Nombreux personnel. Cinq succursales en France et deux à l'étranger (Bruxelles et Amsterdam).
Dom. 10, rue Puvis-de-Chavannes, Paris.
puis 68, rue Cardinet, Paris XVII^e.

Décédé le 27 août 1920 à Paris, 17^e.

Alexis LÉVY-FINGER

Né le 7 septembre 1861 à Paris, 10^e.
Frère du précédent.
Marié en 1887 avec Jeanne Lehmann (1867-1889). Dont Suzanne (Mme André Lévi).
Remarié en 1891, au Caire, avec Alice Cattau. Dont :
— Marcelle, mariée à Edmond Dreyfuss, ingénieur des manufactures de l'État, fils du grand rabbin de Paris ;
— et Raymond (1893-1918), chevalier de la Légion d'honneur, mpf.
Décédé le 1^{er} septembre 1915 à Paris, 17^e, 152 boulevard Malesherbes.

CONSTITUTION Société Astral

(La Cote de la Bourse et de la banque, 17 février 1911)

Au capital de 500.000 fr., divisé en 1.000 actions de 500 fr. chacune. — Objet principal : l'acquisition et l'exploitation, en France et à l'étranger, d'un fonds de commerce de fabrication et de vente de vernis, exploité actuellement à Saint-Denis. 97, rue des Poissonniers, par la Société des produits chimiques de Saint-Denis*. — Siège social, 32, rue de Bondy, à Paris. — Conseil : MM. H[enri] Lévy-Finger et A[lexis] Lévy-Finger. — Statuts déposés chez M^e Benoist, notaire à Paris et extrait publié dans les « Petites Affiches » du 17 février 1911.

DUGNY
(Paris-Est, 1^{er} août 1914)

Alerte ! — On a parlé d'une grève à la maison Lévy-Finger. Généralement, il n'y a pas de fumée sans feu. Mais ici, on a grossi la fumée, car le feu — si feu il y eut — fut de minime importance. Voici le fait. Une douzaine d'hommes ont demandé une augmentation de salaire. Ils ont aussitôt reçu leur compte. Mais 3 ou 4 furent repris le lendemain.

Violent incendie près du Bourget
(*Le Petit Parisien*, 14 mai 1915)

Un incendie se déclarait, hier soir, dans la fabrique de couleurs et vernis Lévy-Finger, à Dugny, près du Bourget. Alimenté par les matières réunies dans les divers bâtiments de l'usine, le feu ne tarda pas à prendre des proportions inquiétantes, nécessitant le concours des pompiers de Saint-Denis et de Paris. C'est ainsi que trois pompes purent être mises, en batterie, envoyant des torrents d'eau sur les divers foyers, où les flammes faisaient rage. Mais, en dépit de tous les efforts, l'atelier des machines, celui du broyage, les réservoirs d'huile et les appartements des directeurs furent détruits. Les magasins à alcools, ceux des peintures et vernis purent être préservés.

Vers onze heures, les pompiers étaient maîtres de la situation.

Aucun accident de personne n'est heureusement à signaler, mais les dégâts sont très importants.

Le service d'ordre était assuré par les agents et par la troupe.

« Les Fils Lévy-Finger »
(*Le Soir*, 15 janvier 1919)

Cette société en .nom collectif au capital de 1.600.000 francs a été formée entre MM. Henry Lévy-Finger, F. Lévy et M. Alexis Lévy et deux autres personnes comme commanditaires.

Les Fils Lévy-Finger
(*La Journée industrielle*, 7 novembre 1919)

Cette société en nom collectif et commandite simple, dont le siège est à Paris, rue de Bondy, 32, avec succursales à Lille, place du Lion-d'Or, 14 ; à Bordeaux, rue des Augustins, 23 ; à Marseille, rue de Lodi, 29 ; à Rouen, rue Lafayette, 34 ; à Lyon, avenue de Saxe, 256 ; à Nice, boulevard Rambaldi, 1 ; à Bruxelles, boulevard Léopold-II, 3 ; à Amsterdam, P. H. Kode, 184, a pour objet la fabrication et le commerce des couleurs et vernis de toute nature et l'exploitation d'établissements de couleurs et vernis.

Le capital vient d'être porté à 1.700.000 fr. par l'apport de 100.000 fr. en numéraire qui lui a été fait par une associée commanditaire.

À L'EXPOSITION DE L'HABITATION
(*La Journée industrielle*, 8 novembre 1929)

Publicité

**LES FILS
LÉVY-FINGER**
Société Anonyme au Capital de 10.000.000 de fra

**LA
PEINTURE
SOUS TOUTES
SES FORMES**

**USINES A DUGNY-LE BOURGET (SEINE)
SIÈGE SOCIAL
PARIS, 32, rue de Bondy (10^e)**

SUCCURSALES
CLARENS (Suisse).
CLERMONT-FERRAND, 15, rue Massillon.
ALGER, 27, boulevard Victor-Hugo.
AMSTERDAM, 37, Zwanenburgwal.
BAYONNE, 2, rue Neuve.
BORDEAUX, 23, rue des Augustins.
BRUXELLES, 32, rue Edmond-Tollénaere.
CASABLANCA, 38, rue de Marseille.
LILLE, 14, place du Lion-d'Or.
LYON, 256, avenue de Saxe.
MARSEILLE, 29 a, rue de Lodi.
NANTES, 37, quai de Versailles.
NICE, 1, boulevard Rarnbaldi.
ORAN, 77, rue d'Arzew.
ROUEN, 34, rue Lafayette.
STRASBOURG, 198, route des Romains.
TOULOUSE, 4, rue Godolin.

LES FILS
LÉVY-FINGER
Société anonyme au capital de 10.000.000 de fr.

LA PEINTURE SOUS TOUTES SES FORMES

USINES À DUGNY-LE BOURGET (SEINE)
SIÈGE SOCIAL
PARIS, 32, rue de Bondy (10^e)

SUCCURSALES

CLARENS (Suisse).
CLERMONT-FERRAND, 15, rue Ma»»Ulom.
[ALGER, 27, boulevard Victor-Hugo.](#)
AMSTERDAM, 37, Zwanenburgwal.
BAYONNE, 2, rue Neuve.
BORDEAUX, 23, rue des Augustins.
BRUXELLES, 32, rue Edmond-Tollénacre.
[CASABLANCA, 38, rue de Marseille.](#)
LILLE, 14, place du Lion-d'Or.
LYON, 256, avenue de Saxe.

MARSEILLE, 29 a, rue de Lodi.
NANTES, 37, quai de Versailles.
NICE, 1, boulevard Rambaldi.
ORAN, 77, rue d'Arzew.
ROUEN, 34, rue Lafayette.
STRASBOURG. 198, route des Romains.
TOULOUSE, 4, rue Godolin.

LA PEINTURE À L'EXPOSITION

M. LOUCHEUR s'est particulièrement intéressé à la visite du stand LES FILS LÉVY-FINGER. Cette importante firme présentait non seulement tous ses produits courants bien connus dans l'entreprise du bâtiment, la carrosserie et l'industrie :

Blancs broyés ASTRAL et EXTER, peintures vernissées ASTRAL et AGRICOLA, laque email RENEINE, vernis gras, POLILAC, etc.

Mais aussi des spécialités étudiées, d'une utilisation rapide et économique, pour le bâtiment ou pour des applications déterminées :

Vernis gras ANKIOL de grande siccativité, peintures à séchage rapide, laque cellulosique CELLUCO, peinture antirouille peroxyde, DURSIT pour toitures, GABRIT produit antirouille et anti-acide, LAOSIN pétrifiant du ciment, ARBAGIT hydrofuge, etc.

Une démonstration permanente de projection par pistolet permettait aux visiteurs de vérifier, par une expérience probante, l'emploi intéressant de l'aérographe pour l'application facile, rapide et économique des principaux produits des usines LES FILS Lévy-FINGER.

Les Fils Lévy-Finger (*La Journée industrielle*, 5 décembre 1929)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a voté le principe d'une augmentation de capital de 13 à 15 millions par voie d'apports en nature.

Un commissaire aux apports a été nommé.

Roger LÉVY-FINGER

Né le 20 décembre 1888 à Paris, 9^e.

Fils d'Henri (ci-dessus).

Marié (1914-1924) avec Margaret Recha Levy.

Dont une fille (née le 7 août 1918).

Chevalier de la Légion d'honneur : industriel à Paris ; 30 ans de services civils et militaires et de services rendus aux œuvres sociales (*JORF*, 14 janvier 1932).

Décédé le 21 octobre 1963 à Menton.

Tony LÉVY-FINGER

Né le 17 juin 1891 à Montmorency.
Frère du précédent.
Marié en 1920, à Paris XVI^e, avec Yvonne Aron. Dont Henry Gilles (1921-1944, mpf) et Yves (1926).
Remarié en 1930 avec Gabrielle *Raymonde* Silva.

Les Fils Lévy-Finger (*La Journée industrielle*, 8 janvier 1930)

Bruxelles, 6 janvier. — Cette société anonyme a été récemment constituée à Bruxelles, pour la fabrication et la vente des couleurs et vernis. Le capital est de 7 millions, en actions de 500 fr., sur lesquelles 12.000 ont été attribuées en rémunération d'apport à MM. Roger et Tony Lévy-Finger et à la Société française Les Fils Lévy-Finger. Il a été créé, en outre, 1.400 parts de fondateur, réparties entre les apporteurs et les souscripteurs du capital de numéraire.

Les premiers administrateurs sont MM. Roger et Tony Lévy-Finger, Édouard Oostens, Georges et Pierre Chimènes ¹.

OPINIONS, TUYAUX ET CONSEILS

LES FILS Lévy-FINGER (*Le Petit Bleu*, 7 octobre 1930)

Comment l'on se procure la majorité à bon compte dans une société que l'on administre.

La constitution de la Société Les Fils de Lévy-Finger, avec la sous-dénomination « Celluco », ne remonte qu'au milieu de l'année 1929. Elle a pour objet la fabrication et la vente de couleurs et vernis et de tous produits similaires.

Le fonds social avait été fixé, à l'origine, à 10 millions, en 100.000 actions de 100 francs nominal, dont 50.000 actions libérées ont été appliquées à la rémunération des apports, et 50.000 souscrites en numéraire. Le 28 novembre, il a été porté à 13 millions, par l'émission de 30.000 actions de 100 francs émises avec une prime de 100 francs ; en décembre suivant, il a été porté à 15 millions, par la création de 20.000 actions de 100 francs, en représentation d'apports. En avril-mai 1930, ces 20 000 actions ont été annulées, et il a été créé 12.000 actions de 250 francs chacune souscrites au pair ; toutes les actions anciennes et nouvelles ont été ensuite transformées en actions de 250 francs chacune, en sorte que le capital actuel de 16 millions comprend 64.000 actions de 250 francs, dont 20.000 d'apports.

Les apports effectués par Les Fils de Lévy-Finger ont consisté en la jouissance seulement, pendant la durée de la société et au plus pour une durée de 99 années, de divers éléments du fonds de commerce exploité à Paris, 32, rue de Bondy, dans diverses succursales et dans les dépôts et comptoirs de la société « ainsi que de marques de

¹ Pierre Meyer Chimènes (Biarritz, 1889-Montredon-Labessonnié, Tarn, 4 janvier 1944) ingénieur E.C.P. Frère aîné de Georges Abraham Joseph Chimènes (Biarritz, 1886-Biarritz, 1960), croix de guerre, directeur commercial de Celluco.

fabriques, usines, locaux, immeubles », etc., dont la seule énumération occupe deux colonnes du « B.A.L.O. » du 19 mai 1930.

La société est administrée par MM. Lévy-Finger frères ; les actions d'apport ont été, comme rappelé ci-dessus, annulées et l'on a observé le bref délai donné pour souscrire aux actions nouvelles, du 15 au 16 avril, ce qui permet, a-t-on dit, à MM. Lévy-Finger de souscrire le plus possible, des nouvelles actions au pair, alors que l'émission antérieure s'était faite avec une prime de 100 %.

Ce sont là des choses qu'il sera bon de ne pas oublier, quand le titre sera introduit au marché de Paris : elles ne sont pas de nature à provoquer beaucoup d'enthousiasme parmi les souscripteurs. — (*Le Ruy Blas*.)

TOULOUSE POUR VIVRE LARGEMENT

Un caissier détourne 13.000 fr. et file
(*La Dépêche*, 11 novembre 1930)

Depuis le 1^{er} mars dernier, M. Julien Barone ², directeur de la maison de produits de peinture « Les Fils Lévy-Finger », 4, rue Godolin, avait comme caissier M. Jean Enfoux, âgé de 28 ans, domicilié 17 *bis*, boulevard Lascrosses, qu'il munit d'une procuration l'habilitant à manipuler des fonds de chèques postaux. Le caissier ne devait pas tarder à en faire usage !

Dimanche dernier, M. Barone recevait de la direction des contributions indirectes une sommation à payer une somme de 5.192 francs, correspondant à l'impôt sur le chiffre d'affaires des mois d'août et septembre ; étonnement de M. Barone à qui le caissier Enfoux avait déclaré que cette contribution était réglée et qui en avait porté le montant aux sorties de sa caisse. Enfoux avait donc détourné cette somme. Vérifiant sa comptabilité, le directeur constatait que son employé avait gardé par devers lui des encaissements s'élevant à 4.696 francs.

Enfin, hier matin, M. Barone apprenait par le service des chèques postaux que son comptable venait d'y retirer, la veille, une somme de 1.000 francs.

Il envoya quelqu'un au domicile d'Enfoux ; trop tard, car l'oiseau s'était envolé avec tous ses bagages, dimanche matin, sans laisser d'adresse.

Un mandat d'arrêt va être lancé contre le caissier indélicat.

PRODUITS CHIMIQUES ET DROGUERIES Résultats d'adjudications (*La Journée industrielle*, 16 avril 1931)

Strasbourg. Chemins de fer d'Alsace-Lorraine. — 10 avril. —, Fourniture de : 1) siccatif liquide. Adj. : Établissements Lévy-Finger, de Strasbourg-Koenigshoffen, à 5 fr. 75 le kilo en raison de la qualité. Escompte: 2 %. — 2) Oxygène gazeux, 8.000 m³. Adj. : Société L'Air Liquide, de Liège, à 4 fr le m³. — 3) Vernis à teintes n^o 3, 11.000 kg. Adj. : Établissements Lévy-Finger, de Strasbourg-Koenigshoffen, à 6 fr. 45 le kilo. Escompte : 2 % — 4) 8.000 kg de vernis au goudron. Adj. : Etablissements Ad. Staub, 2, place de la Gare, Schiltigheim, à 138 fr. 75 les 100 kg.

² Julien Vincent Barone : né à Marseille le 15 nov. 1897 de parents italiens. Directeur de la succursale de Toulouse (1927), puis de Marseille (1933). Futur administrateur de la société (1941).

NÉCROLOGIE
(*Le Journal*, 9 mai 1931)
(*L'Intransigeant*, 10 mai 1931)

Le conseil d'administration, la direction et le personnel de la société anonyme « Les Fils Lévy-Finger », ont le regret de faire part du décès de M. Auguste Lévy, leur fidèle collaborateur.

Transmis par la maison Roblot.

Les Fils Lévy-Finger
Celluco
(*La Journée industrielle*, 21 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1930 se soldant par un bénéfice net de 4 millions 548.284 francs.

Le dividende a été fixé à 67 fr. 50.

Les Produits et procédés d'étanchéité
Isolhydra
(*La Journée industrielle*, 25 juillet 1931)

De formation récente, cette société anonyme a pour objet toutes opérations concernant les produits hydrofuges et spécialement ceux fabriqués par la Maison G.-A. Braun, de Cologne.

Le siège est à Paris, 32, rue de Bondy.

Le capital est fixé à 500.000 fr. en actions de 250 fr., dont 100 ont été attribuées en rémunération d'apports à la société Les Fils Lévy-Finger, 280 à M. J. Huber et 100 à M. G.-A. Braun.

Les premiers administrateurs sont la société Les Fils Lévy-Finger, à Paris, 32, rue de Bondy ; MM. Roger Lévy-Finger, industriel, à Paris, 59, rue Nicolo, et Charles Monnet, ingénieur, à Asnières (Seine), 8, rue Denfert-Rochereau.

À DUGNY, LE FEU RAVAGE UNE FABRIQUE DE VERNIS
(*Le Petit Parisien*, 24 décembre 1931)

Un incendie s'est déclaré hier après-midi vers 13 h. 15 dans la fabrique de couleurs et vernis Lévy-Finger, à Dugny.

Le feu prit naissance, on ne sait encore à la suite de quelle circonstance, dans une chaudière à huile installée dans les ateliers de vernis gras et se propagea avec une extrême rapidité. Sous l'action de la chaleur, la chaudière ne tarda pas à exploser, mais les ateliers ayant été évacués dès la première alerte, il n'y eut pas d'accident de personne à déplorer.

Les pompiers de la localité, secondés par ceux du 34^e d'aviation, combattirent le sinistre avec vigueur mais on dut faire appel aux sapeurs de la caserne parisienne de Château-Landon qui accoururent avec plusieurs grosses pompes.

Le sinistre fut maîtrisé après deux heures de travail. Les dégâts sont évalués à 200.000 francs.

PRODUITS CHIMIQUES ET DROGUERIES
Résultats d'adjudications
(*La Journée industrielle*, 1^{er} avril 1932)

Strasbourg. — Chemins de fer d'Alsace-Lorraine. — 24 février. — Fourniture d'alcool dénaturé. Adj. : Société Alsacienne des Carburants, de Strasbourg, à 256 fr. l'hecto. — 30 mars. — Fourniture de : vernis à teintes n° 3. Adj.: 7.000 kg, les Couleurs Bourgeois Aîné, de Paris, à 4 fr. 80 le kilo, exc. : 2 %.; 8.000 kg, les Fils Lévy-Finger, de Strasbourg-Kœnigshoffen, à 4 fr. 70 le kg, en raison de la qualité. — Vernis pour ébénisterie fin, périssable : 1.500 kg, Établissements Luquet et Cie, de Paris, à 7 fr. 25 ; escompte 2 % en raison de la qualité.

LES FILS Lévy-FINGER
(*BALO*, 30 mai 1932)

Société anonyme au capital de 16.000.000 de francs, divisé en 61.000 actions de 250 francs chacune.

Siège social : 32. rue de Bondy, Paris.

Constitution. — Société anonyme constituée sous le régime de la législation française, suivant statuts établis par acte sous signatures privées, en date, à Paris, du 23 juillet 1929, dont un original est demeuré annexé aux minutes de maître Benoist, notaire à Paris, 16, place de la République; registre du commerce, Seine, n° 240868 B.

Dénomination. — Les Fils Lévy-Finger, avec sous-dénomination Celluco.

Siège social : 32, rue de Bondy, à Paris.

Objet. — La société a pour objet :

La fabrication et la vente des couleurs et vernis et de tous produits similaires ;

L'organisation de toutes entreprises financières, commerciales ou industrielles, se rapportant à cet objet ;

La gérance de tous immeubles ou fonds de commerce, ayant trait à l'industrie ou au négoce des couleurs et vernis ;

La participation dans toutes affaires ou entreprises se rapportant à l'objet social, par voie d'apport, de fusion, souscription, achats de titres, droits sociaux, constitution de sociétés ou autrement;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la vente de tous procédés, brevets, marques de fabrique concernant l'industrie de la société ;

La prise à bail avec ou sans promesse de vente, l'achat, l'aménagement et la transformation, la construction et la création et la revente ou l'échange de tous immeubles et locaux nécessaires à l'exploitation de l'entreprise sociale ou se rapportant à son objet;

Et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, se rattachant, directement ou indirectement, et sans limitation de pays, aux objets ci-dessus ou pouvant en faciliter l'extension.

Durée. — La durée de la société est fixée à 99 années, à compter du 12 août 1929, sauf dissolution -anticipée ou prorogation.

Capital social. — Le capital social est de 16.000.000 de francs, divisé en 64.000 actions de 250 fr. chacune.

Il était -fixé, à l'origine, à 10.000.000 de francs, réparti en 100.000 actions de 100 fr. de valeur nominale dont :

50.000 actions entièrement libérées ont été attribuées en représentation des apports, et 50.000 actions souscrites en espèces.

Suivant décision du conseil d'administration en date du 23 octobre 1929. et après approbation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 novembre 1929, dont copie conforme a été déposée au rang des minutes de M^e Benoist, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui le 30 novembre 1929, le capital a été porté de 10.000.000 de francs à 13.000.000 de francs, par l'émission de 30.000 actions de 100 fr. chacune de valeur nominale, souscrites en espèces, avec prime d'émission de 100 fr. par action.

Suivant décision des assemblées générales des 4 et 13 décembre 1929, et après approbation du rapport du commissaire aux apports, le capital social a été porté de 13 millions à 15.000.000 de francs, par la création de 20.000 actions de 100 fr. chacune, représentant les apports faits à ladite société par MM. Roger Lévy-Finger et Tony Lévy-Finger.

Suivant décision des assemblées générales des 14 avril 1930 et 3 mai 1930, les 20.000 actions d'apport précédemment créées ont été annulées, et il a été émis 2.000 actions de 250 fr. chacune, souscrites au pair; toutes les actions anciennes et nouvelles ont été ensuite transformées en actions de 250 francs chacune, en sorte que le capital social actuel de 16.000.000 de francs comprend 64.000 actions de 250 fr., dont 20.000 correspondent à la rémunération des apports en nature et 44.000 ont été souscrites et libérées en numéraire.

Il n'existe ni actions de jouissance, ni actions privilégiées, ni obligations, ni parts de fondateur.

Apports et rémunération des apports faits lors de la constitution de la société:

1° Aux termes des statuts de la présente société, MM. Roger Lévy-Finger et Tony Lévy-Finger, agissant tant en leur nom personnel qu'au nom et comme seuls membres de la société en nom collectif Les Fils Lévy-Finger, ayant son siège à Paris, rue de Bondy, n° 32, ont apporté à la présente société, sous les garanties ordinaires et de droit, les biens et droits ci-après, plus amplement analysés dans lesdits statuts :

I. — La jouissance, seulement pendant la durée de la société présente, et au plus pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années, des éléments ci-après du fonds de commerce de fabrication et vente de couleurs et vernis de toute nature, exploité à Paris, rue de Bondy, n° 32, et dans les succursales ci-après indiquées :

1° À Bordeaux, 23 et 25, rue des Augustins ;

2° À Lille, place du Lion-d'Or, n° 14 ;

3° À Lyon, avenue de Saxe, n° 256 ;

4° À Marseille, rue de Lodi, n° 29 A ;

5° À Nice, boulevard Rambaldi, n° 1 ;

6° À Rouen, rue La Fayette, n° 34,

Et dans les dépôts et comptoirs suivants :

1° À Alger, 5, rue Rigodit ;

2° À Casablanca (Maroc), rue de Provins ;

3° À Clermont - Ferrand, rue Massillon, n° 15 ;

4° À Nantes, quai de Versailles, n° 37 ;

5° À Oran (Algérie), 14, boulevard Lescure ;

6° À Strasbourg-Kœnigsholien, route des Romains, n° 198 ;

7° À Toulouse, rue Godolin, n° 4 ;

8° À Bayonne, rue Neuve, n° 2;

9° à Amsterdam, Zwannenburg wahl, 37 ;

Et dans les deux usines ci-après :

1° 4 Dugny (Seine), rue Galande, avec garage à Levallois-Perret (Seine) ;

2° Et à Bruxelles (Belgique), rue Edmond-Tollenaere, n° 32 et 34 ;

Les éléments dont la jouissance a été ainsi apportée, comprennent :

1° La clientèle, l'achalandage et le nom commercial ;

2° Les procédés de fabrication ;

3° Le droit de faire usage des récompenses industrielles ;

4° Et les traités, marchés et conventions passés avec les fournisseurs, les clients ou le personnel.

II. — La toute propriété de tout le matériel industriel appartenant à la société en nom collectif, sans aucune exception ni réserve, et se trouvant tant au siège de ladite société que dans ses diverses succursales, usines et dépendances.

III. — La jouissance, c'est-à-dire le droit de se servir pendant tout le cours de la société, pour une durée maxima de quatre-vingt-dix-neuf années, des marques de fabrique ci-après :

1° Marque « Le Marmor », prise le vingt cinq avril mil neuf cent dix, sous le n° 120570, à l'office national de la propriété industrielle et le vingt-huit mai suivant sous le n° 9322 au bureau international, destiné à un produit blanc non toxique, à base de zinc, remplaçant la céruse dans toutes ses applications ;

2° Marque « Astral » et « Astral avec dessin », prise le vingt-et-un février mil neuf cent onze, sous les n° 126571 et 126572, pour nom et marque de vernis, couleurs, peintures, laque-émail, etc. ;

3° Marque « Le Kromivor », prise à l'Office national de la propriété industrielle et au bureau international pour décapant liquide pour enlever les vernis et les peintures, déposée ainsi que le constate un certificat délivré par le greffier du tribunal de commerce, le treize avril mil neuf cent vingt-sept ;

4° Marque « Dissolvant Idéal », prise le vingt-cinq avril mil neuf cent onze, sous le n° 14057, pour produit pour dissoudre et détremper les vernis gras, émail, etc. ;

5° Marque « Siccatif lillois », prise le vingt-cinq avril mil neuf cent onze, sous le n° 14058 pour siccatif ;

6° Marque « Peroxyde », prise le vingt-cinq avril mil neuf cent onze, sous le n° 14059, pour peinture anti-rouille ;

7° Marque « L'Hydrevaporateur », prise le vingt-cinq avril mil neuf cent onze, à Lille, n° 14060 pour peinture pour ciment et contre l'humidité ;

8° Marque « Blanc idéal », prise le vingt-trois octobre mil neuf cent douze, sous le n° 140689, destinée à un blanc broyé pour peinture ;

9° Marque « Soumarin » (nom et dessin d'un sous-marin), prise le dix-huit juillet mil neuf cent treize, n° 147691 et 147692, à l'Office national de la propriété industrielle et le dix-huit août mil neuf cent treize, sous le n° 14466, au bureau international destinée à des vernis, couleurs, enduits et peintures diverses, notamment à des peintures et enduits sous marins ;

10° Marque « Blanc Exter ». prise le vingt-neuf janvier mil neuf cent treize et le sept octobre suivant, à Lille, n° 14921 et 149650, à l'Office de la propriété industrielle, et le trois novembre mil neuf cent treize, n° 14842, au bureau international destinée à un blanc ou produit remplaçant la céruse dans ses diverses applications ;

11° Marque « Zincyl », oxyde de zinc pur broyé à l'huile par procédé spécial, prise les vingt-deux avril mil neuf cent quatorze et vingt-deux juin, renouvelés le vingt-huit janvier mil huit cent vingt-huit, n° 214277, pour blanc de zinc pouvant remplacer la céruse dans toutes ses applications (enduits, peinture, etc.) ;

12° Marque « Reneine » (dessin et marque), prise le trois août mil neuf cent vingt, n° 195326, à l'Office national de la propriété industrielle, et le huit octobre suivant, n° 23315, au bureau international pour les peintures vernissées, laque, émail ;

13° Marque « Polilac », prise le vingt avril mil neuf cent vingt-trois, n° 217084, pour peintures spéciales en toutes couleurs (classe 33) ainsi que couleurs fines (classe 73) ;

14° Marque « Polifer », prise le vingt avril mil neuf cent vingt-trois, n° 217083, pour produits de toutes couleurs et nuances destinés à protéger de la rouille et des agents atmosphériques les parties métalliques (classe 33) ;

15° Marque « le Signal », prise le vingt avril mil neuf cent vingt-trois, n° 217082, pour peinture métal de tous genres en toutes couleurs ;

16° Marque « Noirlac industriel », prise le vingt-huit octobre mil neuf cent vingt-cinq, n° 235320, pour peinture noire destinée à être appliquée notamment sur les trains et ailes de voitures ;

17° Marque « Blanc des Pyrénées », prise le vingt-huit octobre mil neuf cent vingt-cinq, n° 236319, pour blanc broyé exempt de céruse et destiné à la peinture pour le bâtiment ;

18° Marque « Cellulo », prise le vingt-neuf janvier mil neuf cent vingt-sept, n° 244156, pour couleurs et laques à la nitro-cellulose ;

19° Marque « Scolaire », prise le neuf novembre mil neuf cent vingt-huit, n° 257788, destinée à désigner un vernis noir spécial destiné aux tableaux scolaires (classe 33) ;

20° Marque « Blanc du Nord », prise à Lille le dix-neuf novembre mil neuf cent vingt-huit, sous le n° 18219, destinée aux couleurs pour le bâtiment et vernis (classe 33).

IV. — La toute propriété des immeubles ci-après :

1° Une usine sise à Dugny (Seine), à l'angle des rues Fortuné et Galande, divisée en deux parties par la rivière du Groult, comprenant :

Différents bâtiments industriels et terrains en partie couverts, le tout d'une contenance de trois hectares quarante-neuf ares, quatre-vingt-dix-sept centièmes environ ;

2° Une maison située à Dugny, rue Jules-Gautier, élevée sur rez-de-chaussée, d'un étage et grenier, cour, le tout contenant six cent quarante mètres environ, cadastrés section B n° 87, 87 bis, 88 et 89 ;

3° D'une propriété à Lille, place du Lion-d'Or, n° 14, comprenant une maison divisée en deux corps de bâtiment, écurie, bâtiment à usage de dépôt, le tout d'une contenance de huit cent quarante-huit mètres soixante-cinq centièmes environ ;

4° Un immeuble sis à Strasbourg, Ban de Kœnigshoffen Gronenbourg, section 38, n° 11, lieudit Ohberg, route des Romains, n° 198, contenant vingt et un ares vingt-quatre centièmes de terre et douze ares trente-trois centièmes de sol, maison et bâtiments accessoires, cadastrés section 38. n° 11, inscrit au livre foncier de Kœnigshoffen-Gronenbourg, sous le numéro du feuillet n° 2373, section I ;

5° Un immeuble à Amsterdam, Zwannenburgerwaal, n° 37, comprenant différentes constructions, le tout d'une contenance de un are treize centièmes, cadastré commune d'Amsterdam, section P., n° 2444 ;

6° Un immeuble à Bruxelles (Belgique), rue Edmond-Tollenaere, n° 32 et 34, d'une contenance de cinq mille mètres carrés environ.

V. — Les droits aux baux (y compris loyers d'avance et prorata de loyers payés par avance) de :

Locaux à Paris, 32, rue de Bondy ;

Locaux à Dugny, rue Guynemer, n° 5, et rue Jules-Gautier, n° 12 ;

Immeuble à Levallois-Perret, 85, rue Victor-Hugo ;

Locaux à Alger, rue Courbet, n° 7, boulevard Victor-Hugo n° 27 et rue Michelet n° 57 ;

Locaux à Bordeaux, rue des Augustins, n° 23 et 25 ;

Locaux à Casablanca, rue de Marseille, n° 38 ;

Locaux à Clermont-Ferrand, rue Masillon, n° 15 ;

Locaux à Lyon, avenue de Saxe. n° 256, et rue de l'Humilité ;
Locaux à Marseille, rue de Lodi, n° 29 et 29 A.
Locaux à Nantes, rue de Rouillé et quai de Versailles, n° 37.
Locaux à Nice, boulevard Rambaldi, n° 1.
Locaux à Oran. rue d'Arzew. n° 77.
Locaux à Rouen, rue La Fayette, n° 34 et rue du Tronchet, n° 13.
Locaux à Toulouse, rue Godolin, n° 4.
Locaux à Bayonne, rue Neuve, n° 2.

II. — Suivant acte reçu par M^e Benoit, notaire à Paris, le 29 novembre 1929, MM. Roger et Tony Lévy-Finger, agissant dans les ê qualités que dans les statuts ont fait apport à la présente société de :

La nue-propriété pendant la durée de cette société et la toute propriété après l'expiration de la durée de ladite société de telle façon que la société anonyme en soit définitivement propriétaire en toute propriété:

1° Du fonds de commerce de fabrication et vente de couleurs et vernis de toute nature exploité :

A. — À Paris, rue de Bondy, n° 32.

B. — Dans les succursales ci-après :

À Bordeaux, rue des Augustins, n° 23 e t 25.

À Lille, place du Lion-d'Or, n° 14.

À Lyon, avenue de Saxe, n° 256.

À Marseille, rue de Lodi, n° 29 A.

À Nice, boulevard Rambaldi, n° 1

À Rouen, rue La Fayette, n° 34.

C. — Dans les dépôts et comptoirs suivants :

À Alger, rue Rigodit, n° 5.

À Casablanca (Maroc), rue de Provins.

À Clermont-Ferrand, rue Massillon, n° 15.

À Nantes, quai de Versailles, n° 37.

À Oran (Algérie), 14, boulevard Lescure.

À Strasbourg, Koenigshoffen, route des Romains, 198.

À Toulouse, rue Godolin, n° 4.

À Bayonne, rue Neuve, n° 2.

D. — Et dans l'usine de Dugny (Seine), rue Galande, avec garage à Levallois-Perret (Seine).

Ledit fonds de commerce comprenant: La clientèle, l'achalandage et le nom commercial.

Les procédés de fabrication. Les traités, marchés et conventions passés avec les fournisseurs, les clients et le personnel.

II. — Les marques de fabrique, plus amplement désignées ci-dessus : le Marmor, Astral, Astral avec dessin, Kromivor, Dissolvant idéal, Siccatif lillois, Ferroxydé, L'hydrovaporateur, Blanc idéal, Soumarin, Blanc Exter, Zinsvl, Reneine. Polilac, Polifer, Le Signal, Noirlac industriel, Blanc des -Pyrénées, cetluxo, Scolaire, Blanc du Nord.

III. — Les apports faits par la société en nom collectif Les Fils Lévy-Finger ont été rémunérés en actions d'apport entièrement libérées auxquelles, par suite des modifications dans le capital social et dans le nominal des actions correspondent actuellement 20.000 actions entièrement libérées de 250 fr. chacune sur les 64.000 actions du capital social.

Année sociale. — L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Assemblées générales. — L'assemblée générale annuelle se tient chaque année, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires se réunissent au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, et sont convoquées par un avis inséré vingt jours au moins avant la réunion pour les assemblées générales ordinaires et huit jours au moins" avant la réunion pour les assemblées générales extraordinaires ou réunies extraordinairement, dans un des journaux d'annonces légales du lieu du siège social.

Répartition des bénéfices. — Les bénéfices nets sont constitués par la différence entre l'actif et le passif, tels qu'ils sont constatés par l'inventaire annuel établi en tenant compte de tous amortissements jugés utiles et de toutes provisions pour risques divers et impôts, s'il y a lieu, et en ajoutant, conventionnellement au passif, outre le capital et les réserves, les pourcentages sur les bénéfices généraux et spéciaux alloués par contrat à des administrateurs, directeurs, employés ou bailleurs de fonds et de tous frais généraux et charges sociales dus à l'époque de l'inventaire.

Sur ces bénéfices nets il est prélevé : 1° 5 p. 100 pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si cette réserve vient à être entamée ;

2° Somme nécessaire pour payer aux actions, à titre de premier dividende, un intérêt non cumulatif, annuel de 6 p. 100 l'an sur les sommes dont elles sont libérées et non amorties.

Sur le surplus, il est attribué 10 p. 100 aux administrateurs.

L'assemblée générale ordinaire peut, sur la proposition du conseil, décider le prélèvement sur ce solde des bénéfices revenant aux actions, des sommes qu'elle juge convenables de fixer, soit pour être reportées à nouveau, de fixer, soit pour les amortissements supplémentaires, soit pour être portées à des fonds de prévoyance ou de réserves extraordinaires qui ne seront pas productifs d'intérêt et dont elle déterminera ou laissera au conseil le soin de déterminer l'emploi.

.....
Le conseil d'administration est actuellement composé de.

M. Roger Lévy-Finger, président.

M. Tony Lévy-Finger.

M. Georges Chimènes.

M. Pierre Chimènes.

Bilan au 31 décembre 1930.

ACTIF	
Immobilisations :	
Terrain	700.000 00
Immeubles	2.464.446 25
Matériel et installations	2.389.837 95
Matériel automobile	694.999 03

Brevets :	50.000 00	6.299.283 25
Disponibilités :		
Caisses :	73.962 51	
Banques :	7.036.206 48	7.110.168 99
Réalisable :		
Effets à recevoir :	1.368.349 17	
Marchandises :	12.384.265 30	
Clients :	4.083.905 94	
Représentants et voyageurs :	167.405 43	
Cautionnements :	74.100 00	
Taxe de transmission :	31.557 72	
Avance taxe sur le revenu :	289.442 31	
Portefeuille titres :	6.500 00	18 405.525 87
Participations :		
S.A. Les Fils Lévy-Finger, Bruxelles, actions :	2.485.000 00	
S.A. Les Fils Lévy-Finger, Bruxelles, avances. :	1.188.826 97	3.673.826 97
Total		<u>35.488.805 08</u>
PASSIF		
Capital		16.000.000 00
Réserves et amortissements :		
Prime d'émission 3.000.000 00		
Réserve légale :	115.1164 15	
Amortissements :	2.123.651 80	5.238.818 95
Exigible à long terme :		
Divers comptes de dépôt		5.382.479 86
Exigible à court terme :		
Fournisseurs :	553.540 86	

Effets à payer :	1.607.286 65	
Provision pour Impôts divers :	763.328 69	
Provision pour travaux neufs :	530.306 13	
Provisions diverses :	305.452 00	3.759.914 33
Profits et pertes :		
Report antérieur	559.307 71	
Bénéfice de l'exercice :	4.548.284 23	5.107.591 94
Total		<u>35.488.805 08</u>

But de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de tous faits prévus par la loi d'émission, exposition, mise en vente et introduction sur le marché, en France, de toutes les actions de la société.

Le président du conseil d'administration,
ROGER Lévy-FINGER,
59, rue Nicolo, Paris,
faisant élection de domicile 32, rue de Bondy.

LES FILS Lévy-FINGER
(*Le Petit Bleu*, 2 juin 1932)

Hier, ont été introduites sur le marché officiel au comptant les actions de cette société créée en 1855 et qui, depuis sa création, n'a cessé de se développer.

Spécialisée dans la fabrication et dans la vente de la plupart des produits de peinture existant à ce jour, la société Lévy-Finger, qui possède 40.000 clients environ, tant en France que dans les colonies, a réalisé, l'année dernière, avec un modeste capital de 16 millions, un chiffre d'affaires très voisin de 50 millions.

Il est à remarquer que, malgré la diminution des prix de vente facturés à la clientèle, prix inférieurs l'année dernière de 11 % environ à ceux de 1930, la société a pu effectuer un bénéfice important qui lui permettra, dit-on, de proposer un dividende de 37 fr. 50.

L'organisation technique de l'affaire est excellente et l'outillage dont dispose l'usine de Dugny, qu'elle possède en toute propriété, lui permet d'obtenir, dans la fabrication des produits, un prix de revient très satisfaisant.

La question commerciale n'a, de son côté, jamais été négligée, puisque, au cours de leur existence, les Établissements Lévy-Finger, après avoir absorbé de nombreuses affaires similaires, ont créé 16 succursales tant en France qu'aux colonies. Une filiale, installée à Bruxelles, a réalisé pour l'exercice 1931 un chiffre d'affaires de 15 millions.

Ajoutons que la situation financière de la société est fort satisfaisante. Au bilan arrêté au 31 décembre 1930, pour un actif total de 35 millions 1/2 de francs, les disponibilités immédiates dépassaient 7 millions et l'actif réalisable s'élevait de son côté à 18.405.000 francs.

Au passif, nous voyons figurer, à côté d'un capital de 16 millions, des réserves et amortissements portés pour 5.238.000 francs. Les exigibilités à long terme dépassent à peine 9 millions.

PRODUITS CHIMIQUES ET DROGUERIES
Résultats d'adjudications
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1932)

MAROC. Casablanca. Parc d'artillerie. — 31 mai. — Fourniture, en 4 lots, de produits pour peinture, drogueries et broserie. Adj. : M. Balairie, de Casablanca : lot 1. à 16.500 fr. — MM. Lévy-Finger, de Casablanca : lot 2. à 11.732 fr. 50 ; lot 8, à 10.843 fr. 70.

LES FILS DE LÉVY-FINGER
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juillet 1932)

Constitution : le 23 juillet 1929.

Objet : La fabrication et la vente de couleurs et vernis et de tous produits similaires. Capital social : à l'origine, 10 millions de francs; porté, en novembre 1929, à 13 millions ; en décembre 1929, à 15 millions, puis à 16 millions, son chiffre actuel, divisé en 64.000 actions de 250 fr. Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % aux administrateurs; le solde aux actions.

Les comptes de l'exercice au 31 décembre, approuvés par l'assemblée du 27 juin 1932, se soldent par un bénéfice net de 2.620.833 francs contre 4.548.284 fr. l'an dernier. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible se monte à 2.844.923 fr. contre 5.107.591 fr. précédemment.

Le dividende a été fixé à 15 %, soit 37 fr. 50 par action, contre 67 fr. 50 l'année précédente.

Le conseil, dans le rapport qu'il présentait à l'assemblée s'est exprimé ainsi :

L'exercice social clos le 31 décembre 1931 accuse un bénéfice de 2.626.833 fr. 04, contre 4.548.284 fr. 23 pour l'exercice précédent.

Cette différence dans les résultats d'exploitation s'explique d'abord par l'aggravation de la crise économique qui a caractérisé l'année 1931, et ensuite par la baisse persistante des matières premières qui a entraîné la diminution des prix de vente de nos produits à la clientèle.

Néanmoins, l'activité de notre société ne s'est pas ralentie et le tonnage des marchandises sorties de nos usines de Dugny pendant cet exercice est supérieur à celui de l'année précédente.

Pour intensifier nos moyens de production et augmenter notre chiffre d'affaires, nous avons procédé à certaines réformes en ce qui concerne, notamment, l'utilisation de notre personnel, voyageurs et représentants. Le rayon de nos livraisons par camions automobiles en grande banlieue a été également étendu.

Nous espérons ainsi compenser la diminution enregistrée dans le chiffre d'affaires, du fait de la baisse des prix, par une augmentation de la quantité des marchandises vendues.

Notre filiale beige continue à nous donner satisfaction ; les résultats du dernier exercice sont, en effet, en augmentation sur ceux de l'exercice précédent et tout nous permet de supposer qu'ils continueront à progresser dans l'avenir.

C'est donc avec confiance que nous pouvons envisager la poursuite de notre double programme industriel et commercial et espérer dans un avenir économique meilleur. »

Nous le donnons ci-dessous comparé à celui de l'exercice précédent:

	1930	1931
ACTIF		
Immobilisations	6.299.283 25	8.080.653 35
Caisse et banques	7.110.168 99	6.460.340 33
Effets	1.368.349 17	2.954.482 17
Marchandises	12.384.265 30	10,529.286 35
Clients	4 083.905 94	3 938.367 56
Représentants et voyageurs	167.405 43	152.139 85
Cautionsnements	74.100 00	79.025 50
Taxe de transmission	31.557 72	56.422 44
Avance impôt sur le revenu	289.442 31	563.354 13
Portefeuille-titres	6.500 00	—
Divers comptes	—	619.070 24
Participations	3.673.826 97	3.428.520 68
	<u>35.488.805 08</u>	<u>30.861.562 60</u>
PASSIF		
Capital	16.000.000 00	16.000.000 00
Prime d'émission	3.000.000 00	3.000.000 00
Réserve légale	115.164 15	342.578 36
Amortissements	2.123.654 80	2.705.740 45
Divers comptes de dépôts	5.382 479 86	6.509.516 81
Fournisseurs	553.540 86	208.528 15
Effets	1.607.286 65	1.709.800 83
Provision impôts divers	768.328 69	1.236.435 62
Provision travaux neufs	630.306 13	141.194 92
Provisions diverses	305.452 00	—
Dividende 1930	—	1.289.440 00
Provision risques assurances	—	192 00
Filiale	—	873.211 69

Report antérieur	559.307 71	224.000 73
Bénéfice net	4.548.284 23	2.620.8:13 04
	<u>35.488.805 08</u>	<u>26.361.562 60</u>

Le bilan de l'exercice 1931 n'appelle que peu de remarques ; la trésorerie est demeurée large ; le compte Marchandises porte trace de la crise qui sévit dans toutes les branches d'activité.

PRODUITS CHIMIQUES ET DROGUERIES
Résultats d'adjudications
(*La Journée industrielle*, 21 mars 1933)

MAROC. Casablanca. Parc régional d'entretien et de réparation de matériel. — 7 mars. — Fourniture de drogueriez et broserie. -Adj. : Les Fils de Lévy-Finger : lot 1 à 17.076 fr. ; lot 6, à 11.676 fr. 25. — Comptoirs Commerciaux du Maroc : lot 2 à 10 860 francs ; lot 4, à 25.030 fr. — Société Accessoires et Fournitures pour l'industrie Automobile : lot 3, à 5.820 fr. 95 ; lot 5 à 2.180 francs 84.

DUGNY

LA MAUVAISE FOI DES BOLCHEVIKS
(*Le Journal de Saint-Denis*, 20 mai 1933)

Il y a longtemps que l'*Humanité* n'avait pris à partie la maison Lévy-Finger.

Un tel silence te pouvait durer. Et cette semaine, on pouvait lire dans l'organe bolchévique le petit entrefilet suivant :

La firme de produits chimiques, couleurs et vernis, Lévy et Finger, à Dugny, pour un travail sale et malsain entre tous, paye ses ouvriers à raison de 3 fr. 50 de l'heure. Au 1^{er} avril, une diminution de 10 pour 100 est venue abaisser ce tarif à 3 fr. 15.

Les femmes qui gagnaient 19 fr. 50 par jour gagnent maintenant 17 fr. 55, y compris une prime journalière de 1 fr. 35. Cette prime, dite d'assiduité, leur est supprimée si elles manquent seulement une heure et elle est alors rognée pour toute la quinzaine.

Depuis dix ans, cette maison fermait le 1^{er} mai. Cette année, malgré le faible travail, elle est restée ouverte. C'est là une manœuvre pour repérer les « fortes têtes » et les liquider.

Les ouvriers doivent se grouper au sein d'un puissant syndicat unitaire et organiser la lutte pour exiger le relèvement des salaires et la cessation des brimades.

Le grand crime de la maison Lévy-Finger, l'*Humanité* le souligne, c'est d'avoir laissé ses portes ouvertes le 1^{er} mai.

Le reste, au fond, importe peu aux amis de Marcel Cachin.

Les Fils Lévy-Finger
Celluco
(*La Journée industrielle*, 10 août 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1932 faisant ressortir un solde créditeur de 1.217.106 fr. 55 contre 2.630.833 fr. l'année précédente. Ce bénéfice a été reporté à nouveau après dotation de la réserve légale. Malgré les conditions économiques défavorables, l'activité industrielle de la société est restée à un niveau très élevé ; le tonnage des marchandages livrées en 1932 par les usines de Dugny est équivalent à celui de 1931 ; l'intensification des moyens de production et la nouvelle organisation des livraisons a permis de toucher une clientèle plus étendue qui sera un appoint intéressant lors de la reprise normale des affaires.

La filiale belge donne toute satisfaction et les résultats obtenus jusqu'à présent permettent d'envisager la progression des résultats dans l'avenir.

PRODUITS CHIMIQUES ET DROGUERIES
Résultats d'adjudications
(*La Journée industrielle*, 15 février 1934)

MAROC. Casablanca. Parc d'artillerie. — 3 février. — Fourniture de droguerie, 2 lots. Adj. : Comptoirs Commerciaux, rue de Camiroux, Casablanca : lot 1. à 22.920 fr. — Les Fils de Lévy-Finger, rue de Provins, Casablanca : lot 2, à 17.170 francs.

Les Fils Lévy-Finger
Celluco
(*La Journée industrielle*, 14 juillet 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933 faisant apparaître un bénéfice de 1 million 346.481 fr. 50 auquel s'ajoute le report antérieur de 1.317.154 fr. 23 pour former un total disponible de 2 millions 663.635 fr. 73.

Le dividende, payable à partir du 20 juillet, a été fixé à 15 fr. par action et une somme de 319.157 fr. 43 a été reportée à nouveau.

HOMMES DE PAILLE
(*Le Radical du Vaucluse*, 22 novembre 1934)

La *CONCORDE* parle ainsi de l'affaire Lévy :

Les initiés observent curieusement que l'on retrouve dans quelques-uns des conseils d'administration des affaires Charles Lévy plusieurs administrateurs et un directeur du « Crédit Lyonnais ». Et c'est le bruit public, en Bourse que le financier n'était qu'un homme de paille du grand établissement de crédit qui assurait le service financier de toutes les émissions du groupe, et en tirait de larges profits, plus importants que s'il eût émis directement les titres.

Le financement de la reconstruction comportait, en effet, le rachat des dommages de guerre de nombreux sinistrés et cette opération avantageuse laissait des bénéfices plus considérables qu'une émission « normale » d'emprunt. L'opération eût d'ailleurs

été impraticable pour un établissement de crédit, mais, à travers un truchement, elle devenait agréable. facile et rémunératrice.

Charles Lévy paraît avoir été l'agent, l'homme de confiance du « Crédit Lyonnais » dans certaines tractations difficiles. telles que la liquidation de la « Foncière du Nord », de la « Société Berlitz », l'introduction de Lévy-Finger et des Établissements Willème. Le premier point à tirer au clair est celui-là :

Pour le compte et avec l'aide occulte de quelle banque agissait Charles Lévy ?

LES FILS Lévy-FINGER

(*Le Petit Bleu*, 24 novembre 1934)

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 novembre 1934)

C'est par des notes généralement aimables qu'ont été accueillis les résultats obtenus pendant l'exercice 1933. Les bénéfices se présentaient, il est vrai, en augmentation à 1.346.481 contre 1.217.107 fr. précédemment, et bien que légère, cette progression méritait d'être signalée car, avec des affaires du genre de celle qui nous occupe, il est de tout sagesse de savoir se contenter de peu et surtout de tirer parti du moindre prétexte afin de pouvoir, à défaut d'en dire du bien, n'en pas dire de mal. Et, malheureusement, il y a plus de mal que de bien à dire de cette entreprise, peut-être pas tant du point de vue commercial que du point de vue boursier. Car les résultats du dernier exercice et ceux de 1934, que l'on annonce déjà comme favorables, ne peuvent cependant faire oublier que le titre a été introduit en 1932 au prix fort de 650 francs ; or, on le traite actuellement à 240 ; ils ne peuvent pas davantage faire oublier que pendant l'année qui précéda l'introduction, on distribua pour l'exercice 1930 67 fr. 50, que cette répartition fut ramenée à 27 fr. 50 pour l'exercice 1931 et à zéro pour l'exercice 1932 ! En distribuant 15 francs brut, soit 9 fr. 46 net pour la période de 1933. la société ne fait pas un gros cadeau à ses actionnaires qui, sur le prix d'achat de leurs titres, ont pas mal perdu d'argent. En résumé, il y a lieu de suivre de très loin l'évolution de cette affaire, car le moment de s'y intéresser de plus près n'est pas encore venu.

TUYAUX ET CONSEILS

LES FILS Lévy-FINGER

(*Le Jour*, 1^{er} décembre 1934)

Nous n'avons pas connu leur père, mais nous connaissons leurs enfants, une entreprise dont les titres furent introduits en 1932 au prix de 650 francs sous prétexte qu'ils avaient reçu, en 1931, pour l'exercice de 1930, un dividende de 67 fr. 50 (ce qui ne devait plus se revoir). En effet, la rémunération tombait à 27,50 dès l'exercice suivant et disparaissait tout à fait en 1932. Pour 1933, on va toucher 9 fr. 40 net ; c'est peu de chose, et les porteurs des titres payés 650 francs ont le droit de n'être guère satisfaits. Le cours de 240 francs actuellement pratiqué en Bourse semble encore très optimiste, mais ce n'est pas à la faveur dont cette valeur semble encore entourée qui peut nous décider à la recommander pour le portefeuille. — (*Agence financière de Paris*, 29-11-1934.)

Un violent incendie à Dugny

fait pour 540.000 francs de dégâts
(*Le Petit Parisien*, 1^{er} mars 1935)

Vers une heure du matin, un incendie, dont on n'a pu encore préciser les causes, s'est déclaré dans une ferme, 2, rue Basse, à Dugny, dans un hangar d'environ 600 mètres carrés qui contenait les récoltes et divers instruments agricoles. Un piquet d'incendie de la base d'aviation n° 104, du Dugny-le Bourget fut le premier sur les lieux, bientôt suivi des pompiers d'Aubervilliers et de Garges.

La ferme incendiée se trouvant à proximité d'une fabrique de vernis, la maison Lévy-Finger, cette dernière demanda le concours des pompiers de Paris et, bientôt, arrivaient les sapeurs envoyés par la caserne Château-Landon. En dépit de ces interventions, le hangar fut complètement détruit, et c'est à grand'peine que six chevaux purent être sauvés. Par contre, une centaine de pigeons et de nombreux lapins furent carbonisés.

Le propriétaire évalua les dégâts à 540.000 francs.

Les Fils Lévy-Finger
Celluco
(*La Journée industrielle*, 21 avril 1935)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934 faisant ressortir un bénéfice net de 1.337.632 fr. Compte tenu du report antérieur de 1 million 636.312 fr., le total disponible ressort à 2.973.944 francs.

Ce dividende a été fixé à 6 %, soit 15 fr. par action. Il sera mis en paiement à la fin du mois de juillet.

Une somme de 1.500.000 fr. a été affectée à la réserve extraordinaire et un reliquat de 447.062 fr. a été reporté à nouveau.

Le conseil, dont les pouvoirs venaient à expiration, a été réélu en entier ; il est composé de MM. Roger Lévy-Finger, Tony Lévy-Finger, Georges Chimènes et Pierre Chimènes.

Les Fils Lévy-Finger
Celluco
(*Le Petit Bleu*, 4 mai 1935)

Les résultats du dernier exercice, qualifiés de « satisfaisants » par le conseil, sont en réalité bien maigres par rapport aux capitaux investis.

Réunis en assemblée générale ordinaire, le 20 avril écoulé, sous la présidence de M. Roger Lévy-Finger, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes au 31 décembre 1934 se traduisant par un bénéfice de 1 million 337.632 francs contre 1.346.481 fr. précédemment, pour un capital de 16 millions de francs. Y compris le report antérieur, le solde disponible se monte à 2 millions 973.944 francs, dont la répartition suivante a été décidée : Réserve légale, 66.881 francs ; Dividende de 6 % aux actions, 960.000 francs ; Réserve extraordinaire, 1.500.000 francs ; Report à nouveau, 447.062 francs.

Le dividende est ainsi fixé à 15 francs brut par action, payable, sous déduction des impôts, fin juillet 1935. sauf anticipation par décision du conseil.

MM. Roger Lévy-Finger, Tony Lévy-Finger, Georges et Pierre Chimènes. administrateurs sortants, ont été réélus.

Dans son rapport, le conseil souligne la mise en exploitation de produits spéciaux « trouvant des possibilités d'application particulièrement intéressantes dans les constructions navales », sur lesquelles il compte pour « compenser la diminution imputable à la sous-consommation qui se manifeste, d'une manière appréciable, dans les affaires de la catégorie » à laquelle appartient la société.

La société belge a été l'objet d'un contrôle assidu, en raison du réalisable qui s'avérait croissant en Belgique ». Les bénéfices réalisés par cette société ont permis de distribuer 6 %, mais :

Nous devons ajouter, par contre, lit-on dans le rapport, que, l'an prochain nous aurons le regret d'enregistrer une dépréciation de notre Portefeuille du chef des actions de cette société belge, si la situation monétaire ou plus généralement la situation économique en Belgique. ne se trouve pas améliorée dans le courant de cette année.

Les Immobilisations inscrites au bilan ont passé de 11.171.864 francs à 11 millions 809.643 francs, l'augmentation étant due, notamment, aux [installations de l'usine de Casablanca](#). Les disponibilités ont passé, d'un exercice à l'autre, de 3 millions 011.003 francs à 4.154.348 francs. L'augmentation de 477.092 francs, qui apparaît aux Participations, est due. à concurrence de 461.000 francs, à l'achat de 1.300 actions de la société belge Les Fils Lévy-Finger. Les exigibilités à court terme sont en diminution de 120.000 francs environ ; il y a une augmentation globale de 245.000 francs pour les exigibilités à long terme, somme sur laquelle les divers comptes de dépôts représentent environ 216.000 francs.

L'année dernière, les cours extrêmes pratiqués sur l'action Lévy-Finger ont été de 380 et 210 francs, pour un nominal de 250 francs ; le titre se tient actuellement aux environs du pair. C'est assez dire que la Bourse n'est pas aussi optimiste que le conseil qui, d'ailleurs, ne l'est qu'à moitié du côté de sa participation dans la société belge, laquelle figure au bilan pour une somme assez importante de 2 millions 946.500 francs. D'autre part, le fait que l'on a doté cette année la réserve extraordinaire de 1.500.000 fr., soit d'une somme supérieure au bénéfice propre du dernier exercice, indique assez que le conseil lui-même ne considère pas que l'avenir immédiat soit de tout repos.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Avis d'autorisation
(Paris-Est, 13 juillet 1935)

Par arrêté du préfet de police en date du 4 juin 1935,

La Société « Les Fils Lévy-Finger » est autorisée : 1° à donner de l'extension aux industries ci-après, qu'elle exploite à Dugny, rue Galande : a) fabrication de vernis gras avec cuisson des huiles (1^{re} cl.) ; b) atelier où l'on emploie des liquides inflammables de première catégorie pour la préparation à froid de vernis, sans élimination du solvant, la quantité de liquides inflammables réunie dans l'atelier serait portée de 1.000 à 10.000 l. (1^{re} cl.) ; c) dépôt de liquides inflammables de première catégorie devant subir des transvasements ; la quantité emmagasinée devant être portée de 1.500 à 20.000 litres (1^{re} cl.) ; 2° à installer dans le même établissement un nouveau dépôt de 300 à 2.000 litres de liquides inflammables de première catégorie, exclusivement contenus dans des

réipients hermétiquement fermés ne devant subir aucun transvasent (3^e cl.) (pour dix années).

Copie dudit arrêté déposée aux archives de Dugny où tout intéressé pourra prendre connaissance des conditions auxquelles cette autorisation est subordonnée.

DUGNY

La grève chez Lévy-Finger
(Paris-Est, 15 février 1936)

C'est bien un mouvement politique que les agitateurs professionnels cherchent à entretenir dans notre région, à l'abri d'une grève chez Lévy-Finger.

Ne voit-on pas surgir à l'horizon les maires communistes de Stains et de Garges-les-Gonesse, forts de l'appui qu'ils apportent aux grévistes.

Avec cela, on est fixé !

Jusque là, le conflit était surtout corporatif. Voyons à ce sujet, en en faisant la part d'exagération, ce que publie l'*Humanité* :

À Dugny, 100 ouvriers sont en grève
pour une augmentation de 10 p. 100

100 ouvriers et ouvrières de l'usine Lévy-Finger, à Dugny, sont en grève pour obtenir une augmentation de 10 % des salaires et des mesures d'hygiène.

L'administrateur, à chaque délégation, faisait de vagues promesses, mais refusait l'augmentation des salaires.

Mercredi, une nouvelle fois, la délégation se rendit à la direction et fut appuyée par les ouvriers et ouvrières de l'usine.

Voyant cela, l'administrateur fit tirer le sifflet de l'usine et lock-outa, mais s'apercevant de son erreur, il chercha et réussit à retenir certains ouvriers, surtout ceux payés au mois ; -mais la grosse majorité sortirent, soit une centaine d'ouvriers et ouvrières qui sont décidés à continuer la lutte jusqu'à satisfaction.

L'administrateur prétend que la société a des difficultés avec la crise, mais il est à remarquer qu'en 1933, les salaires ont été diminués de 10 % et que, cette année-là, les patrons ont réalisé 129.374 francs de plus de bénéfices que l'année précédente.

Le patron fait de gros efforts pour recruter des chômeurs ; mais ceux-ci ont déjà affirmé aux réunions qu'ils ne feraient pas les briseurs de grève.

La direction table également sur la misère de ses ouvriers pour les vaincre.

Il n'y réussira pas, car la solidarité s'organise. Déjà les maires de Stains et de Garges-les-Gonesse sont venus assurer les grévistes de leur entière solidarité.

Les responsables de sections syndicales des produits chimiques doivent immédiatement organiser le collectage des fonds et les faire parvenir au siège du syndicat. — Le Syndicat des produits chimiques.

*
* * *

Rien des choses financières n'échappe, on le voit, à nos moscoutaires avertis qui savent dépouiller un bilan.

Mais la *Voix populaire* est encore plus précise quant à ses chiffres. Voici ce quelle écrit :

En 1933, la direction de cette usine, qui prétendait ne pas pouvoir faire face à ses obligations, était parvenue à diminuer les salaires de 10 %. Ainsi, les hommes gagnaient 3 fr. 825 de l'heure et les femmes 2 fr. 175. Cependant, dans la même année, cette usine réalisait 1.346.481 fr. 50 de bénéfices nets. D'ailleurs, pour que tous soient édifiés, nous mettons sous les yeux les bénéfices réalisés par cette firme pendant trois années :

En 1932, les bénéfices nets ont été de 1 million 217.107 fr. ; en 1933, de 1 million 346.481 francs; en 1934. de 1 million 337.632 fr., soit près de 4 millions de bénéfices nets en trois années.

Les ouvriers de l'usine ayant connaissance que leur patron réalise de tels bénéfices sur leur travail, cependant que ceux-ci travaillent dans des conditions d'hygiène déplorables, faisant un métier insalubre, et où le patron leur refuse du lait, qui est pourtant indispensable aux travailleurs de cette industrie. Ceux-ci revendiquent les mêmes salaires qu'avant la diminution de 1933, c'est-à-dire 10 % d'augmentation, du lait aux ouvriers et ouvrières.

*
* *

La direction de l'usine estime que la grève est finie et qu'elle a procédé à l'embauchage nécessaire au remplacement des grévistes.

Mais tel n'est pas l'avis de ceux-ci qui, jeudi soir, ont tenu une importante réunion.

*
* *

Le rôle de maire a été, en l'espèce, tout de conciliation. Après avoir inscrit au chômage les grévistes — pris en qualité de lock-outés —, M. Clément s'est entremis pour arriver à une solution honorable du conflit.

Il ne paraît pas y avoir encore réussi.

Un des ouvriers arrêtés
au cours de la grève Lévy-Finger a été libéré
(*L'Humanité*, 1^{er} mars 1936)

AU cours de la grève à l'usine Lévy-Finger, à Dugny, un des ouvriers grévistes, le camarade Christophe, avait été arrêté.

Au cours de l'instruction, les accusations d'entraves à la liberté du travail se sont révélées inexistantes malgré les efforts visibles de la maison pour faire charger notre camarade par différents ouvriers.

Sur le demande de son avocat, M^e Pierre Audard, Christophe vient d'être remis en liberté.

Alerte aux chômeurs
de Dugny et des environs !
(*L'Humanité*, 14 avril 1936)

Le comité des chômeurs de Dugny invite les chômeurs et camarades disponibles de Dugny et des localités environnantes à se trouver demain, mercredi 15 avril, cité Lévy-

Finger, route de La Courneuve, à Dugny, pour empêcher l'expulsion de trois camarades chômeurs. Ces camarades avaient été renvoyés de l'usine Lévy-Finger après le lock-out.

Les Fils Lévy-Finger
(*La Journée industrielle*, 5 mai 1936)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935 qui font apparaître un bénéfice de 1.432.718 francs qui forme, avec le report antérieur de 447.062 francs, un total disponible de 1.879.780 francs.

Il a été affecté 5 % à la réserve légale, soit 71 635 fr.: 935.160 fr. à la distribution d'un dividende de 15 fr. brut, payable fin juillet prochain, sauf anticipation par décision du conseil ; 500.000 fr. à la réserve extraordinaire et 372.984 fr. au report à nouveau.

COMPTES ET BILANS

LES FILS Lévy-FINGER
« CELLUCO »

L'augmentation du bénéfice du dernier exercice est plus apparente que réelle.
(*Le Petit Bleu*, 24 mai 1936)

Réunis en assemblée générale ordinaire, le 4 mai courant, sous la présidence de M. Roger Lévy-Finger, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935. Ils accusent un solde bénéficiaire de 1.432.718 fr., contre 1.337.632 fr. fin 1934 : la plus-value est légère, pas tout à fait une centaine de mille francs ; encore n'est-elle qu'apparente, pour la raison que le bénéfice s'entend, en 1935, après 586.144 fr. d'amortissements, tandis qu'en 1934, ils intervenaient pour 747.116 fr. Y compris le report antérieur, le solde disponible est de 1.879 780 fr. au lieu de 2.973.941 francs : la répartition suivante en a été décidée : Réserve légale, 71.635 fr. ; Premier dividende de 6 % aux actions en circulation — 63.344 pour un capital de 15.586.000 fr. — 935.160 francs ; Réserve extraordinaire, 500.000 fr. ; Report à nouveau. 372.984 fr.

Le dividende, ainsi fixé à 15 francs brut par action, sera mis en paiement fin juillet prochain, sous déduction des impôts (sauf anticipation par décision du conseil).

Par ailleurs, l'assemblée a autorisé le conseil, pendant la période comprise entre le 4 mai et la prochaine assemblée générale annuelle, à prélever sur les réserves extraordinaires la somme de 500.000 fr. pour être affectée à des rachats d'actions au maximum au pair.

Dans son rapport, le conseil signale que « l'année 1935 n'a pas permis d'enregistrer une reprise des transactions commerciales dans l'industrie de la société et sa clientèle n'a pas augmenté ses commandes ; par contre, la société a réussi à faire adopter par de grandes administrations certains produits à la mise au point desquels ses laboratoires ont consacré plusieurs années. »

Comme le conseil le faisait craindre l'an dernier, ses appréhensions de voir la crise économique belge s'aggraver se sont réalisées. La société a dû « rechercher les moyens propres à sauvegarder ses intérêts dans la Société Belge Les Fils Lévy-Finger :

« Contrairement à ce qui aurait pu se produire, la hausse des prix de vente des matières fabriquées n'a pas été en rapport avec la dépréciation appliquée à l'unité monétaire belge. Il a donc été indispensable de comprimer, dans la plus large mesure

possible, les frais de fabrication et les frais généraux ; de maintenir et d'essayer de développer les ventes à la clientèle, sans perdre de vue la qualité amoindrie du crédit. L'exécution de ce programme a permis de clôturer l'exercice 1935 avec un bénéfice supérieur à celui de 1934.

« D'autre part, la Société française a effectivement reçu de la Société belge, au cours de 1935, des profits exceptionnels provenant des dividendes antérieurement attachés à des actions d'apport annulées.

« Quant à la Société Isolhydra, dont la société détient une large majorité, elle a exécuté, en 1935, un ensemble de travaux intéressant la défense nationale. »

Il résulte des observations faites par le conseil à propos du bilan, qu'il a été procédé au rachat de 1.656 actions pour 399.677 fr. et qu'une avance de 1.500.000 fr. a été faite à l'Isolhydra, avance nécessaire à l'exécution des travaux commandés par le génie militaire. Les actions de la Société belge continuent à être inventoriées pour 2 millions 946.500 fr. Les exigibilités à court terme accusent une augmentation de 175.804 fr., tandis que les exigibilités à long terme sont en diminution de 589.253 fr.

Il y a un an, à quelques jours près, nous remarquons qu'en 1934, les cours pratiqués sur les actions de 250 fr. nominal, avaient été : 210 fr. au plus bas et 380 fr. au plus haut, et qu'à la date du 4 mai 1935, elles se tenaient aux environs du pair. L'an dernier, les cours extrêmes ont été 212 et 265 fr. On est revenu, actuellement, autour de 225 fr., ce qui semblerait, en tout cas, indiquer que si le soutien qu'apportent à la cote les rachats d'actions par la Société est opportun, il n'est pas très efficace.

Cela ne fait, d'ailleurs, que confirmer nos réserves, renouvelées l'an dernier, où nous écrivions que « le fait que l'on ait doté la réserve extraordinaire de 1.500.000 fr., soit d'une somme supérieure au bénéfice propre de l'exercice (1.337.632 fr.) indique assez que le conseil lui-même ne considère pas que l'avenir immédiat soit de tout repos. »

DUGNY

(Le Journal de Saint-Denis, 5 décembre 1936)

« La Voix populaire » poursuit sa campagne de haine. C'est à l'entreprise Lévy-Finger qu'elle s'en prend cette semaine, poussant les ouvriers à se mettre en conflit avec leur patron.

Et ce sont aussi les excitations pour dresser les ouvriers les uns contre les autres. Jugez-en par ce passage :

« Nous prévenons tous les valets patronat, quels qu'ils soient, que du dedans comme du dehors, les travailleurs font bonne garde et qu'ils sauront déjouer leurs machinations .»

DUGNY

(Le Journal de Saint-Denis, 8 mai 1937)

LA POLITIQUE A L'USINE

Les bolchevistes de « l'Aboyeuse populaire » ne sont pas satisfaits ; il paraît que le directeur de la maison Lévy-Finger met obstacle à tout ce qui peut paraître être politique dans l'usine.

Et elle se fait vertement tancer en ces termes :

« Chez Lévy-Finger. — Les brimades continuent et M. Sannier ³ veut ignorer la C. G. T. et sa Section syndicale ! Pourtant, la loi est formelle: le droit syndical est reconnu et toute affiche provenant de la C. G. T. peut et doit être portée à la connaissance du personnel à l'intérieur de l'usine.

« Pour ce qui nous occupe, l'affiche en question était un appel pour la manifestation de Vincennes. Il n'y avait rien, dans son texte, qui puisse nuire à des patrons se targuant d'être philanthropes, à moins que le passage ayant trait à la dissolution des ligues fascistes n'ait touché un peu trop l'un de ces messieurs qui sympathise avec le mouvement Croix-de-feu.

« Que ces messieurs ne s'inquiètent pas : les mots d'ordre syndicaux seront toujours connus à temps des ouvriers, malgré les brimades et les embûches. »

Menaces qui ne peuvent émouvoir personne !

Les Fils Lévy-Finger
Celluco
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1937)

Les comptes de l'exercice 1938 se soldent par un bénéfice de 1.587.000 fr., contre 1.432.000 francs pour l'exercice précédent.

DUGNY
(*Le Journal de Saint-Denis*, 4 septembre 1937)

LA PAUSE !

Des mois durant, chaque semaine ou paraissait la *Voix populaire*, incessantes étaient les attaques contre Lévy-Finger.

Tout était dénoncé; la férocité du patronat, les mauvaises conditions de travail, l'insécurité du personnel et l'insalubrité des locaux.

Depuis un moment, tout cela est bien tombé dans l'oubli.

Les communistes, à leur tour, nous semblent faire ... la pause !

Les Fils Lévy-Finger
Celluco
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1938)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937, accusant un bénéfice net de 2.037.362 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 895.943 fr.. soit un total disponible de 2.933.305 francs.

Le dividende a été fixé à 17 fr. 50 par action, payable à la date que le conseil fixera, sous déduction des impôts. Une somme de 1.656.352 fr. a été reportée à nouveau.

La nomination en qualité d'administrateur de M. Georges Villemain a été ratifiée et M. Tony Lévy-Finger, administrateur sortant, a été réélu.

³ *Raymond* Henri Frédéric Louis Sannier (Paris XV^e, 26 oct. 1896-Bordeaux, 31 mars 1986) : marié successivement à Marie Magdeleine Mages, Germaine Brade et Louise Gillette Schlagenwarth. Ingénieur chimiste. Futur administrateur. (1941)

Marseille
(*Le Petit Provençal*, 18 novembre 1938)

La Société anonyme Les Fils Lévy-Finger a le grand regret de faire part du décès de son dévoué et très estimé collaborateur

Lucien VINESSE
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité

INDUSTRIE CHIMIQUE
Résultats d'adjudications
(*La Journée industrielle*, 19 mai 1939)

MAROC. Casablanca, parc régional de réparation et entretien du matériel. — 17 avril. — Fourniture d'articles de droguerie. 8 lots. — Adj. : Comptoirs Commerciaux du Maroc, de Casablanca, lot 1 à 26 968 fr. 75. — Et. Lévy-Finger, de Casablanca, lot 2 à 39.200 fr. — Droguerie Nord-Marocaine, de Rabat, lot 3 À 10.007 fr 50 ; lot 4 à 40.260 francs ; lot 5 à 44 830 fr. ; lot 6 à 33.740 francs.

SILEXINE
(*L'Écho d'Alger*, 27 mai , 7 juin et 18 juin 1939)

SOURCE INTARISSABLE DE DÉCORATIONS

ÉTABLISSEMENTS L. VAN MALDEREN
6, CITÉ MALESHERBES, PARIS 9^e

Agent général pour l'Afrique du Nord :
Henri CASTANIE, 19, boulevard Victor-Hugo, ALGER

Distributeurs exclusifs :
LES FILS Lévy-Finger

ALGER : 5, rue Rigodit.
BONE : rue Napoleon-Maggiore.
ORAN : 10, rue Lamartine.
CONSTANTINE : 52, boulevard Pasteur,
CASABLANCA : rue de Provins.
TUNIS : 55, rue Thiers.
BELLEVUE-SUPÉRIEUR. Tél. 24-65.

TUYAUX ET CONSEILS
LES FILS LÉVY-FINGER
(*Le Petit Bleu*, 1^{er} juillet 1938)

On tente un mouvement sur l'action Les Fils Lévy-Finger (il s'agit de la société qui fabrique les peintures et les vernis de la marque Celluco), mais sans grand succès quant à présent. Les acheteurs ne peuvent pas être bien ardents quand il s'agit d'une société qui, en déclarant un dividende, n'en fixe pas la date de paiement. — (Agence télégraphique universelle, 30-6-38.)

Les Fils Lévy-Finger (Celluco)
(*La Journée industrielle*, 11 août 1939)

L'assemblée du 8 août a approuvé les comptes de l'exercice 1938 faisant ressortir un solde créditeur de 3.303.690 francs, y compris le report de 1937 de 1.656.352 francs. Le dividende de 17 fr. 50 brut par sera mis en paiement à partir du 9 août.

Le rapport du conseil signale l'acquisition d'une usine dans la Nièvre, pour équiper un ensemble industriel susceptible, en cas de conflit, de fabriquer certains produits indispensables à la Défense nationale. La société pourrait, d'autre part, utiliser sa nouvelle installation, pour satisfaire aux demandes accrues de sa clientèle.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1603 :

Les Fils Lévy-Finger (Celluco)

Objet : Fabrication et vente de couleurs et vernis ; usines à Dugny (Seine) ; Bruxelles (Belgique) ; et Casablanca (Maroc).

Conseil : Roger Lévy-Finger, P. et A.-D. ; Tony Lévy-Finger, A.-D. ; Georges Chimènes, Pierre Chimènes, Georges Villemain.

Commissaires des comptes : MM. G.-A. Hutter, Jean Gravas.

(*L'Écho d'Alger*, 14 et 15 septembre 1940)

M. HOFMANN Henri, démobilisé, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a repris la direction de la succursale d'ALGER de la Sté An. LES FILS Lévy-FINGER.

SOCIÉTÉ
DES PEINTURES ASTRAL CELLUCO

Assemblée générale ordinaire du 15 février 1941

EXERCICE 1939

(*Recueil des assemblées générales*, 1941)

Conseil d'administration : MM. Roger Lévy-Finger, président et directeur général ; Tony Lévy-Finger, vice-président ; Julien Barone, Félix Dufour, Raymond Sannier, Félix Suzet⁴, administrateurs.

Commissaires : MM. Georges Billiard et Jean Gravas,

Siège social : 32, rue de Bondy, à Paris (10^e). Bot. 43-93.

⁴ Félix Suzet : associé d'agent de change. Voir détails ci-dessous sur l'Annuaire Desfossés 1956.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Suzet Félix.

Scrutateurs : MM. Chimènes Georges et Lévy-Finger René.

Secrétaire de l'Assemblée : M. Dufour Félix.

Actions présentes ou représentées : 9.122.

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 31 de nos statuts, pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre société pendant l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 1939, et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés à cette date.

Nous devons nous excuser tout d'abord de cette convocation tardive, mais à l'époque habituelle où nous avons coutume de vous réunir chaque année pour vous présenter les résultats de notre activité sociale, c'est-à-dire en juin, les événements graves que vous connaissez sont survenus et ont créé une profonde désorganisation dans toute la France.

Nous avons à vous signaler plus particulièrement le sinistre qui éprouvait notre entreprise, lors du bombardement de la région parisienne le 3 juin 1940, et qui eut pour résultat la destruction d'une partie extrêmement importante de notre usine de Dugny.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de nous étendre davantage sur la situation actuelle, tant, du fait de l'occupation d'une partie de la France, que des difficultés résultant de l'établissement d'une ligne de démarcation isolant entre elles les deux zones créées sur notre territoire.

D'après le bilan de 1939, qui va vous être soumis, et dont l'analyse vous sera donnée par votre commissaire aux comptes, vous pourrez constater que notre activité ne s'était pas ralentie, et que les résultats obtenus étaient des plus satisfaisants, malgré les menaces de guerre et la déclaration des hostilités.

En raison des événements qui rendent l'avenir encore très incertain, nous estimons qu'il ne serait pas opportun de procéder à la distribution d'un dividende, et nous vous proposons, après imputation à la réserve légale des 5 % statutaires, d'affecter une somme de 3.000.000 de francs à des postes de : Provision pour renouvellement du Matériel ; Provision pour renouvellement des Stocks ; Provision pour impôts ainsi que pour amortissements exceptionnels des Immobilisations nouvelles, laissant au conseil le soin de répartir la somme ci-dessus entre chaque catégorie de provision, et de reporter à nouveau le solde du compte de Pertes et Profits.

Nous avons aussi à vous signaler une perte cruelle et inestimable pour notre société, en la personne de notre administrateur, M. Georges Villemain, tué dans un terrible accident survenu le 11 juin 1940, alors qu'il se rendait par ordre, à notre usine de repliement de Decize.

Il était pour notre conseil, un collaborateur de très haute valeur, averti, extrêmement précieux et apprécié ; sa disparition brutale nous est profondément sensible, et nous avons le devoir de lui rendre ici un hommage ému.

Nous devons, en outre, porter à votre connaissance la démission récente de deux autres de vos administrateurs, MM. Georges Chimènes et Pierre Chimènes. Votre conseil s'est donc assuré la collaboration de nouveaux administrateurs : MM. Julien Barone, Félix Dufour, Raymond Sannier et Félix Suzet, et vous aurez à vous prononcer sur la ratification de ces nominations.

Enfin, M. G.-A. Hutter ayant démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes pour l'exercice 1940, vous aurez à pourvoir à son remplacement et nous vous proposons la candidature de M. Georges Billiard, expert comptable diplômé commissaire agréé par la Cour d'appel de Paris.

Nous allons vous faire le compte rendu spécial prévu à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1807 et au décret du 8 août 1935.

Nous vous demandons de nous en donner acte et d'accorder aux membres du conseil d'administration, les autorisations prévues par ces textes pour l'exercice 1940

.....

ARYANISATION

(D'après Philippe Verheyde, *Les mauvais comptes de Vichy*
L'aryanisation des entreprises juives
Paris, Perrin, 1999, p. 122-127)

En 1938, la firme emploie 600 salariés et produit 4.000 tonnes de peintures pour un chiffre d'affaires de 60 millions de francs, réalisé à 60 % dans ce qui va devenir la zone occupée, le solde se répartissant pour moitié entre la zone Sud et les colonies.

S'y ajoute depuis 1929 la filiale belge, contrôlée à 92 %.

À la suite du bombardement de juin 1940, l'usine de Dugny est arrêtée et fait l'objet d'une saisie et de réquisitions par les Allemands. En décembre 1940, la société n'occupe plus que 154 personnes.

Roger Lévy-Finger s'engage à céder ses actions à Alfred Chauvac, ancien chef des services financiers de la SNCF, devenu président des matelas Simmons et de la Compagnie industrielle et minière Nord et Alpes, associé à Charles Testut, des balances éponymes, anciens gros client des Éts Lévy-Finger — et Pierre Appell, président des Filatures d'Argenteuil. La Banque Demachy se porte caution solidaire des acquéreurs. L'administrateur provisoire, Balmadier, approuve la transaction. En revanche, Eber, un industriel de Wiesbaden, nommé administrateur provisoire de la filiale belge, entend procéder à la cession de ses actifs. Balmadier objecte que la société Lévy-Finger est sur le point d'être aryanisée et donc de reprendre le contrôle de sa filiale belge.

Eber, rejoint par un autre industriel allemand, Krebs, propose alors de racheter les actions détenues par les Éts Lévy-Finger à un prix modéré. En échange, la firme française recouvrerait son autorité sur l'usine de Dugny et pourrait bénéficier des répartitions de matières premières. Le 25 juillet 1941, Balmadier et Chauvac acceptent.

Début septembre, Jacques Berthoud (futur dirigeant du CCF), responsable de la section franco-allemande au sein de la Direction des Finances extérieures et des Changes, s'oppose à cette concession. Alors qu'auparavant, le sous-directeur des Finances extérieures, Jacques Oudiette⁵, en avait accepté le principe.

Balmadier écrit alors au ministère des Finances pour tenter d'infléchir sa position.

Jacques Barnaud (associé-gérant de la Banque Worms qu'il a quittée provisoirement et qui sera plus tard représentée au conseil d'Astral-Celluco et de sa filiale marocaine), délégué aux Relations économiques franco-allemandes, avance à son tour un projet de compromis.

Finalement; la filiale belge sera vendue d'office et l'aryanisation de l'établissement français réalisée.

À peine un mois après la cession effective des titres et le versement des fonds, le CGQJ nomme en avril 1942 un nouvel administrateur provisoire au titre des biens privés

⁵ Jacques Oudiette (1906-1983) : fils d'Édouard Oudiette (1874-1960), directeur de la Banque nationale de crédit, puis vice-président de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique) et de Marguerite Falck. Inspecteur des finances, il pantoufle en 1946 à la BNCI et à sa suite, la BNP.

mobiliers et immobiliers de Roger et Tony Lévy-Finger, lequel A.P. s'empresse de faire main basse sur leurs espèces et bijoux et les menaçant de les faire envoyer dans un camp de concentration s'ils protestaient.

SOCIÉTÉ
DES PEINTURES ASTRAL CELLUCO

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 10 décembre 1941.
Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 1941
EXERCICE 1940
(*Recueil des assemblées générales*, janvier 1942)

Conseil d'administration : MM. Pierre Appel, président ; Raymond Bos, Auguste Chagnon, Félix Suzet, Charles Testut, Bernard Verdier, administrateurs.
Directeur général : M. Alfred Chauvac.
Commissaires : MM. Georges Billiard et Jean Gravas.
Siège social : 32, rue de Bondy, à Paris (10^e). Bot. 43-93.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Pierre Appel.
Scrutateurs : MM. Bas et Goudaert.
Secrétaire de l'Assemblée : M. Hutter.
Actions présentes ou représentées : 33.367.

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de l'article 31 de nos statuts, afin de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés le 31 décembre 1940.

Nous nous excusons de cette convocation tardive, retard dû aux événements actuels qui ont eu leur répercussion sur la vie de notre Société.

L'année 1940 a été pour notre entreprise particulièrement difficile. Nous pouvons toutefois vous annoncer que nous avons pu obtenir tout récemment la remise à notre disposition de notre usine de Dugny.

Le bilan de 1940 que nous vous présentons fait ressortir pour l'exercice en cause, un bénéfice net de 2 millions 948.892 fr. 66.

Nous avons fait figurer à l'actif, sous la rubrique « Marchandises détruites du fait de guerre », une somme de 5.072.439 fr. 86, montant qui correspond à la valeur d'inventaire desdites marchandises et qui constitue à nos yeux une de nos créances au titre de dommages de guerre.

Enfin, nous avons cru devoir indiquer une somme de 10.356.160 fr. correspondant à l'estimation des destructions résultant de la guerre, concernant uniquement les bâtiments et le matériel sinistrés.

Nous estimons qu'il est impossible de procéder à la distribution d'un dividende dans les circonstances actuelles, et nous vous proposons, après imputation à la Réserve légale des 5 % statutaires, d'affecter le solde du compte Pertes et Profits, à des postes de Provisions pour renouvellement du matériel et des stocks, pour impôts, ainsi que pour amortissements exceptionnels des Immobilisations nouvelles, en laissant au Conseil le soin de répartir la somme ci-dessus entre chaque catégorie de provisions.

Nous devons en outre porter à votre connaissance les modifications survenues dans la constitution de votre conseil d'administration depuis notre dernière assemblée générale.

Par suite des circonstances, MM. Roger et Tony Lévy-Finger qui, depuis de nombreuses années, avaient assumé les fonctions d'administrateurs délégués de votre société, ont été dans l'obligation de remettre leur démission.

Le conseil s'est alors adjoint la collaboration de nouveaux administrateurs : MM. Pierre Appell, Raymond Bos, Auguste Chagnon, Charles Testut et Bernard Verdier.

En exécution de la loi du 16 novembre 1940, nous avons dû enregistrer les démissions de M. Julien Barone, Félix Dufour et Raymond Sannier qui continuent à nous apporter leur précieux concours dans des postes de direction.

Le conseil d'administration se compose donc actuellement comme suit : MM. Pierre Appell, président ; Raymond Bos, Auguste Chagnon, Félix Suzet, Charles Testut, Bernard Verdier, administrateurs.

Le conseil a appelé aux fonctions de directeur général M. Alfred Chauvac.

Nous vous demanderons donc de bien vouloir ratifier les nominations de ces nouveaux administrateurs.

Nous allons vous faire le compte rendu spécial prévu à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et aux décrets du 6 août 1935.

Nous vous demandons de nous en donner acte et d'accorder aux membres de votre Conseil d'administration, les autorisations prévues par ces textes pour l'exercice 1941.

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS PROVISOIRES (*Le Petit Marseillais*, 24 janvier 1941)

Nice-Marseille. — M^{me} Gustave Baille et ses enfants ; M^{lle} Eugénie Baille ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M.

Gustave BAILLE,
directeur de la Société Lévy-Finger,
leur époux, père, grand-père et frère.

L'Inhumation aura lieu aujourd'hui vendredi à 14 heures. Réunion porte centrale du cimetière Saint-Pierre 23. place Thiers, Marseille.

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS PROVISOIRES (*Journal officiel de l'État français*, 8 mars 1941)

Le secrétaire d'État à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants ;

Vu le décret du 16 janvier 1941,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Les entreprises suivantes, dont les dirigeants sont placés dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions, sont pourvues des administrateurs provisoires figurant sur la liste ci-dessous :

.....

Les fils de Lévy-Finger, 32, rue de Bondy, Paris. — M. Balmadier (Pierre), 36, rue Laborde, Paris (8^e)

SOCIÉTÉ DES PEINTURES ASTRAL CELLUCO
(LES FILS DE LÉVY-FINGER)
(*Le Figaro*, 24 août 1942)

L'assemblée a approuvé le bilan des comptes de l'exercice 1941, faisant ressortir un solde créditeur de 3.858.994 francs affecté en totalité à des postes de provision pour renouvellement du matériel et des stocks et pour amortissements exceptionnels, une assemblée extraordinaire, d'autre part, a autorisé le conseil à procéder immédiatement à une augmentation de 7.663.500 francs portant ainsi le capital social à 23 millions de francs. En outre, le conseil a été nanti de tous pouvoirs lui permettant de porter le capital en une ou plusieurs fois à la limite de 30 millions de francs.

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS PROVISOIRES
(*Journal officiel de l'État français*, 1^{er} novembre 1942)

Le commissaire général aux questions juives,
Vu l'article 1^{er} de la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs,

Arrête :

Article unique. — Les entreprises suivantes, appartenant en tout ou en partie ou dirigées en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvues des administrateurs provisoires ci-après :

.....
M. Martin (Henri), 174, rue de Rivoli, à Paris, pour l'immeuble sis 144, rue de Rennes, à Paris, appartenant à Lévy-Finger, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 février 1942).

(*L'Écho d'Alger*, 13 et 14 avril 1943)

La Sté des Peintures ASTRAL-CELLUCO (anciennement : LES FILS LÉVY-FINGER), 4 et 5, rue Rigodit, ALGER, a l'honneur d'informer sa clientèle que malgré l'incendie qui a dévasté un de ses bâtiments, elle se trouve néanmoins en mesure de satisfaire toutes commandes de peintures, émaux, vernis, droguerie, vitrerie, grâce à ses nouvelles installations construites depuis l'incendie, tant à ses entrepôts rue Rigodit, qu'à sa nouvelle usine de MAISON-CARRÉE.

Étude de M^e GRANIER,
notaire à Sainte-Maxime (Var)
(*Le Petit Marseillais*, 13 octobre 1944)

Le 11 novembre 1943, à 11 h., en l'étude et par le ministère de M^e GRANIER, notaire à Sainte-Maxime (Var), en application de la loi des 22 juillet et 17 novembre 1941, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un immeuble en ceux tènements,

situé à Sainte-Maxime (Var), quartier de la Grande-Croisette, comprenant une villa dénommée « LOU REPAOU » et dépendances avec terrain d'une superficie d'environ 2.700 m², appartenant à MM. Lévy-Finger frères de race Juive au sens de la loi du 2 juin 1941.

Sur la mise à prix- de 600.000 francs payables comptant sous l'autorisation préalable préfectorale approbation par le commissaire général aux questions juives, engagement par l'adjudication de ne pas aliéner l'Immeuble conformément à la loi du 22 juillet 1941 (art. 17). Cette vente est faite à la requête de M. Louis Collin, administrateur par arrêté de Monsieur le Commissaire aux Questions Juives du 11 avril 1942.

Pour tous renseignements s'adresser : À la direction du commissariat général aux questions juives. 15, avenue de la Victoire, Nice : à M^e GRANIER, notaire à Sainte-Maxime (Var). dépositaire du cahier charges ; à M. COLLIN Louis, administrateur provisoire, Les Mûres Grimaud (Var).

NÉCROLOGIE

[Henri Gilles LÉVY-FINGER, mpf]

(Paris Presse-L'Intransigeant, 20 décembre 1944)

Tony Lévy-Finger, M. et M^{me} R. Silva. M. Yves Lévy-Finger, M. Roger Lévy-Finger ont la triste fierté de faire part du décès de Henry Lévy-Finger, maréchal des logis chef à la N^e division blindée, engagé volontaire aux Forces Françaises Libres en juin 1940, vétéran de la division du général Leclerc, leur fils, beau-fils, frère et neveu, tombé glorieusement à Strasbourg, le 24 novembre 1944, à l'âge de 23 ans.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1628 :

Peintures Astral Celluco (Ex Les Fils Lévy-Finger)

Conseil : P. Appell, président ; R. Bos, A. Chagnon, F. Suzet, Ch. Testut, B. Verdier.

Commissaires des comptes : MM. Jean Gravas, G. Billiard.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 1899 :

Peintures Astral Celluco (Ex Les Fils Lévy-Finger)

Conseil : P. Appell, président ; R. Bos, A. Chagnon, F. Suzet, Ch. Testut, B. Verdier, Yves Lyon ⁶.

Commissaires des comptes : MM. Jean Gravas, G. Billiard.

Société des Peintures Astral Celluco

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 décembre 1949)

Réunie extraordinairement le 27 décembre, l'assemblée générale ordinaire a décidé la transformation en réserve spéciale de reconstitution des immobilisations sinistrées l'avance sur dommages de guerre de 53.444.000 francs.

⁶ Yves Lyon (Paris XVI^e, 22 mars 1896-Paris XVI^e, 12 mai 1984) : fils d'Edmond Lyon, banquier, chevalier de la Légion d'honneur. Frère de Jean Lyon, marié en 1919 à Édith Lévy-Finger (fille d'Henri). Marié en 1926 avec Emmy Madeleine Lièvre, puis en 1956 avec Alice Ullmann. Banquier et administrateur des Étains de Kinta (à la suite de son père). Ancien administrateur de la calamiteuse Compagnie générale d'outre-mer.

L'assemblée générale extraordinaire, tenue immédiatement après, a décidé d'incorporer au capital, pour le porter de 92 à 184 millions de francs, une partie de cette réserve, à concurrence de 50.498.125 fr. 30 et la provision pour renouvellement des stocks pour 41 millions 501.874 fr. 70.

En représentation de cette augmentation de capital, la valeur nominale des 368.000 actions actuelles est portée de 250 à 500 francs.

L'assemblée a donné en outre au conseil l'autorisation de porter en toute éventualité, sur ses seules délibérations, le capital, en une ou plusieurs tranches, jusqu'à 500 millions de francs au maximum. Elle a enfin décidé le regroupement des actions en actions de 2.500 francs en vue de leur retrait de la C.C.D.V.T. en laissant au conseil le soin d'en fixer les dates et modalités.

Société des Peintures Astral Celluco
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1950)

L'assemblée du 8 juin qui s'est tenue sous la présidence de M. Pierre Appell, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1949 qui se soldent par un bénéfice net de 19.474.339 fr. après 42 millions d'amortissements et provisions. Elle a décidé la répartition d'un dividende de 42 fr. net (contre 33 fr.) par titre aux 368.000 actions dont la valeur nominale a été portée par incorporation de réserves de 250 à 500 fr. en décembre 1949.

Dans son rapport, le conseil indique que l'événement marquant de l'exercice a été l'achèvement du transfert à l'usine neuve de Montataire, d'équipement très moderne, des ateliers et laboratoires qui restaient encore à Montreuil. Il a permis à la société d'entreprendre de nouvelles productions sans pour cela réduire ses anciennes fabrications toujours très demandées ainsi qu'en témoigne le volume des ventes qui s'est encore développé, malgré une concurrence devenue plus vive.

En Afrique du Nord, les usines ont répondu à la demande accrue de la clientèle locale.

Les résultats des filiales sont satisfaisants. La société Milori a entrepris la modernisation de ses usines de Montreuil. La Société Belge des Peintures Astral Celluco poursuit l'exécution du programme d'aménagement et d'équipement de l'usine de Vilvorde.

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé a été en progression sensible à 1.800 millions contre 1.500 millions en 1948.

[Astral > 87,2 % Sté africaine d'expansion chimique \(1950\) à Dakar > Abidjanaise d'expansion chimique.](#)

Société des Peintures Astral Celluco
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1951)

L'assemblée ordinaire du 31 mai 1951 a approuvé les comptes de 1950, qui se soldent par un bénéfice net de 29617.320 fr. (contre 19.474.339 en 1949) après 62 millions d'amortissements (contre 42 millions), et voté la répartition d'un dividende, égal au précédent, de 210 fr. net par action de 2.500 fr. regroupée. Ce dividende sera mis en paiement ultérieurement sur décision du conseil d'administration.

Ce dernier, dans son rapport, souligne que l'usine de Montataire a pu satisfaire toutes les demandes de la clientèle, malgré les difficultés d'approvisionnement rencontrées pour certaines matières premières au cours du dernier trimestre de l'exercice. La mise au point et la fabrication de produits nouveaux ont été activement poursuivies en liaison étroite avec les services commerciaux dont le champ de prospection s'est ainsi largement étendu.

La production des usines nord-africaines (à Oued Smar en Algérie et à Mégrine en Tunisie) a été satisfaisante et, comme dans la Métropole, le chiffre d'affaires est en augmentation malgré une concurrence particulièrement active.

En ce qui concerne les filiales, le conseil signale l'acquisition d'un nouvel équipement pour la modernisation de l'usine de Montreuil de la Société Milori ainsi que les résultats bénéficiaires de la Société Belge des Peintures Astral Celluco et de la Société Marocaine des Peintures Astral Celluco.

Peintures Astral Celluco

(L'Information financière, économique et politique, 18 juin 1952)

L'assemblée ordinaire du 16 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1951 qui se soldent par un bénéfice net de 43.617.847 fr. (contre 29.617.320 fr.) après 158 millions d'amortissements et provisions (contre 62 millions). Elle a voté la répartition d'un dividende de 250 fr. net par action de 2.500 fr. (contre 210 fr. net l'an dernier) qui sera mis en paiement ultérieurement.

Le conseil d'administration, dans son rapport, souligne l'augmentation de la production au cours de l'exercice, malgré les difficultés d'approvisionnement de certains produits de base. La diffusion de fabrications nouvelles, la distribution des produits d'entretien « Sultane » et la vente des « Turbo compresseurs Astral », entreprise dès le début de 1951, ont permis une extension de l'activité sociale et une sensible augmentation du chiffre d'affaires.

Le même effort s'est poursuivi en Afrique du Nord où les résultats ont été également en progression satisfaisante.

Le rapport du conseil signale enfin l'accroissement de l'activité et des résultats des filiales, la Société Belge des peintures Astral-Celluco et la Société des Couleurs Milori.

L'assemblée extraordinaire de pure forme qui s'est tenue avant l'assemblée ordinaire a apporté aux statuts les modifications rendues nécessaires par la réalisation définitive de l'augmentation récente du capital social de 184 à 368 millions de francs.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1494:

Peintures Astral Celluco (Ex Les Fils Lévy-Finger)

Objet : Fabrication et vente de couleurs et vernis ; usines à Montataire (Oise), Alger, Tunis.

Conseil : P. Appell, président ; R. Bos, v.-pdt ; A. Chagnon, Yves Lyon, F. Suzet, Ch. Testut, B. Verdier.

Commissaires des comptes : MM. Jean Gravas, G. Billiard.

Société des Peintures Astral-Celluco

(L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1953)

L'assemblée ordinaire du 30 juin a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1952 qui se soldent par un bénéfice net de 61.751.948 fr. 43.617.847 francs après 73 millions d'amortissements et provisions.

Elle a voté la distribution d'une somme de 36.800.000 fr. aux actions (contre 20.419.512 francs).

Le dividende de 250 fr. brut par action de 2.500 fr. s'appliquera au capital porté de 184 à 368 millions de francs au cours de l'année 1952.

Dans son rapport, le conseil d'administration indique que le fait le plus saillant pour l'industrie de la peinture au cours de l'exercice écoulé a été la baisse sur certaines matières de base et notamment sur les pigments blancs.

Malgré la baisse consécutive des prix de vente ainsi que la concurrence particulièrement active réduisant les marges bénéficiaires, le chiffre d'affaires a atteint un chiffre légèrement supérieur à celui de 1951, grâce aux efforts des services commerciaux et aux réalisations des services techniques qui ont mis au point de nouveaux produits.

L'activité et les résultats des filiales, la Société des Couleurs Milori, la Société belge des Peintures Astral-Celluco et la Société marocaine des Peintures Astral-Celluco, ont été satisfaisants.

Société des Peintures Astral-Celluco
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juillet 1954)

L'assemblée générale ordinaire du 29 juin a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1955 se soldant par un bénéfice net de 80.057.377 fr. (contre 43.617.847 fr.) après 80 millions 213.137 francs d'amortissements et provisions (contre 73 millions).

Elle a voté la répartition d'un dividende de 300 francs brut par action de 2.500 fr. (contre 250 fr.).

Dans son rapport, le conseil d'administration indique qu'après un premier trimestre affecté par la continuation de la baisse de certaines matières de base, le reste de l'année 1953 a été marqué par la stabilité de leurs prix.

Grâce à la ténacité des services commerciaux, notamment en ce qui concerne les nouveaux produits mis au point par les services techniques de la société, le chiffre d'affaires de l'exercice, malgré l'abaissement des prix de vente, a presque atteint celui de l'année précédente.

Cet effort commercial, conjugué avec une modernisation administrative tendant à réduire les frais généraux, explique l'augmentation des bénéfices.

Toutes les filiales, la Société des Couleurs Milori, la Société Belge et la Société marocaine des Peintures Astral-Celluco ont eu une activité satisfaisante, tant du point de vue industriel que du point de vue commercial. Les résultats de chacune ont été bénéficiaires

Société des Peintures Astral-Celluco
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juin 1955)

L'assemblée générale ordinaire du 23 juin a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1954 se soldant, après 92.162.215 fr. d'amortissements et provisions, par un bénéfice net de 102.840.219 fr., en augmentation de plus de 25 % sur celui de 1953 qui avait atteint 80.057.377 fr. (après 80.213.137 fr. d'amortissements et provisions).

Elle a voté la répartition d'un dividende de 375 fr. brut par action de 2.500 fr. (contre 300 fr.) ; celui-ci sera mis ultérieurement en paiement sur décision du conseil d'Administration.

Ces résultats s'expliquent surtout par les efforts sans cesse poursuivis par les services commerciaux pour développer les débouchés et satisfaire les besoins de la clientèle, efforts qui, accompagnés de l'accroissement de la production de l'usine de Montataire, ont permis, malgré un tassement des prix de vente, la réalisation d'un chiffre d'affaires supérieur à celui de 1953.

L'activité des succursales et des usines nord-africaines a été satisfaisante. Les diverses filiales, la Société des Couleurs Milori, la Société Belge des Peintures Astral-Celluco et la Société marocaine des Peintures Astra-Celluco ont, elles aussi, connu des résultats bénéficiaires.

L'examen du bilan au 31 décembre 1954 fait apparaître les immobilisations pour 613 millions de francs après 486 millions d'amortissements, les valeurs engagées pour 100 millions les valeurs d'exploitation pour 569 millions, les valeurs réalisables et disponibles pour 629 millions. En regard au passif, les dettes figurent à long terme pour 32 millions et à court terme pour 615 millions ; pour un capital de 368 millions de francs, les réserves et provisions diverses atteignent 787 millions ; le compte « résultats », compte tenu du report à nouveau de 4.676.513 fr., s'inscrit au total pour 107.516.732 fr.

PEINTURES ASTRAL CELLUCO
(Ex : Le Fils Lévy-Finger-Celluco
[Annuaire Desfossés 1956/1474])

Appell (Pierre)[1887-1957][Député de Cherbourg 1928-36, s.-SÉ marine marchande], 1277 (Éts H. Lepaute), 1474 (pdt Astral), 1583 (Ind. et min. du Nord et des Alpes).

Bos (Raymond), 1474 (v.-pdt Astral-Celluco), 1603 (secr. gal Entrep. Desplats et Lefevre).

Chauvac (Alfred), 1400 (Terres rares), 1401 (Thann & Mulhouse), 1474 (dg Astral-Celluco), 1583 (pdt Indus. et minière du Nord et des Alpes).

Chagnon (Auguste)[ECP, ingénieur principal Saint-Gobain, prof. du cours des applications industrielles de la chimie minérale à l'ECP], 1474 (Astral-Celluco).

Lyon (Yves)[1896-1984][fils d'Edm. Lyon, banquier][anc. adm. Cie générale d'outre-mer], 622 (États de Kinta)[à la suite de son père], 1474 (Astral-Celluco)[son frère Jean ayant épousé Édith Lévy-Finger].

Suzet (Pierre Félix Prosper)[1900-1958][Docteur en droit. Ass. charge Bohmer, agent de change (1936). Adm. Astral Celluco (1940), Compagnie sucrière (1942), La Bellignite (1945), Couleurs Milori (1945), Gérard Nosten (1948)], 1021 (Duc, Lamothe, Ledru), 1474 (Astral-Celluco), 1981 (Cie sucrière).

Testut (Charles-Pierre), 1055 (Testut), 1474 (Astral-Celluco).

Verdier (Bernard)], 1079 (Puzenat)[sachant qu'E. Puzenat > Ind. et min. Nord+Alpes > Astral], 1474 (Astral-Celluco).

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Chauvac.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : MM. Jean Gravas, G. Billiard.

SIÈGE SOCIAL : Paris, 3, rue Keppler. Têt. : KLE. 06

CONSTITUTION : Société anonyme constituée le 12 août 1929 pour une durée de 99 ans.

OBJET : Fabrication et vente de peintures et vernis ; usines à Montataire (Oise), Alger, Tunis.

PARTICIPATIONS : Société belge des peintures Astral Celluco à Bruxelles ; Société des Couleurs Milori, Société marocaine des peintures Astral Celluco.

CAPITAL : 368 millions de fr., divisé en 147.200 actions de 2.500 fr. À l'origine, 10 millions, divisé en 100.000 actions de 100 fr., dont 50.000 d'apport ; porté, en 1929 à 13 millions, la même année à 15 millions (20.000 actions d'apports remises à la Société en nom collectif Lévy-Finger) ; ramené en 1930 à 13 millions (annulation des actions d'apport) ; à cette époque, les 130.000 actions de 100 fr. ont été remplacées par 52.000 de 250 fr. ; porté à la même époque à 16 millions. Ramené en 1941 à 15.336.500 fr. (annulation d'actions) ; porté en 1942 à 23 millions par l'émission à 275 fr. de 30.654 actions de 250 fr. (une nouvelle pour deux anciennes) ; porté en 1943 à 34.500.000 fr. par l'émission à 275 fr. de 46.000 actions de 250 fr. (une nouvelle pour deux anciennes). Porté en 1948 à 46 millions par incorporation de réserves et création de 46.000 actions de 250 fr. attribuées gratuitement à raison de 1

nouvelle pour 3 anciennes, puis à 92 millions par l'émission à 300 fr. de 184.000 actions de 250 fr. (4 nouvelles pour 3 anciennes). Porté en 1949 à 184 millions par élévation du nominal de 250 à 500 fr., puis titres regroupés. Porté en 1952 à 368 millions par émission à 2.700 fr. de 73.600 actions nouvelles de 2.500 fr. (une pour une).

OBLIGATIONS : 8.000 de 5.000 fr. 4 % demi-net, émises en 1946. Am. 1947-1976 par T. ou E. sauf R. A. toute époque. Coupons une fois l'an le 1er février.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — Avant fin juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions sur le montant libéré et non amorti ; sur le surplus, 10 % aux administrateurs et le solde aux actions, sauf amortissements et réserves supplémentaires.

SERVICE FINANCIER : Actions : Worms et Cie, Crédit du Nord, B.N.C.I., Crédit Lyonnais; obligations : B. N. C. I.

TRANSFERTS ET CONVERSIONS : Actions, Crédit du Nord ; obligations : Worms et Cie.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions- 40 ; obligations 64. — Notice SEF : PC 250.

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 22 décembre 1951), 210 fr. ; 23 ; droit de souscription (1 pour 1) ; 24 (1^{er} décembre 1952), 250 fr. ; 25 (1^{er} décembre 1953), 205 fr. ; 26 (1^{er} décembre 1954), 246 fr. ; 27 (1^{er} décembre 1955), 307 fr.

	Produits bruts	Amort. et rés.	Bénéf. nets	Réserves	Divid. total	Divid. par act.
	(En 1.000 fr.)				(en fr.)	
1944	39.584	468	9.719	6.188	2.802	20 30
1945	97.235	2.499	17.938	20.972	3.787	25 00
1946	164.756	3.616	10.551	476	5.520	40 00
1947	201.036	13.695	10.825	—	3.520	40 00
1948	425.676	41.100	24.970	11.248	14.809	33 net
1949	403.599	17.433	19.474	974	18.793	42 net
1950	402.706	16.367	29.617	9.576	18.793	210 net
1951	640.270	110.542	43.618	16.515	20.420	250 net
1952	538.868	21.524	61.762	22.465	38.580	250 brut
1953	584.705	23.273	80.057	23.563	46.612	300 brut
1954	643.084	32.601	102.840	13.666	58.880	375 brut

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
A. Capital	184.000	184.000	368.000	368.000	368.000
Prime d'émission	9.200	9.200	23.920	23.920	23.920
Réserves et provisions	607.791	703.475	738.070	664.253	729.033
B. Dette à long terme	163.125	132.270	181.945	233.081	114.824

C. Dette flottante	629.295	842.180	493.175	569.483	615.347
D. Dividende et tantièmes	20.503	23.460	38.580	46.612	58.880
E. Comptes d'ordre	16.454	17.479	16.546	16.454	17.523
	<u>1.530.378</u>	<u>1.912.064</u>	<u>1.860.236</u>	<u>1.921.803</u>	<u>1.927.529</u>
ACTIF					
Immobilisé net	709.605	682.385	708.748	632.804	615.552
Participations	94.466	99.424	99.850	99.577	97.466
G. Réalisable :					
Produits	402.470	584.321	513.281	534.900	585.858
Débiteurs	284.415	501.979	489.097	600.788	585.858
H. Disponible	20.467	27.501	32.783	35.141	42.788
I. Comptes d'ordre	18.955	16.454	16.477	18.593	16.454
	<u>1.530.378</u>	<u>1.912.064</u>	<u>1.860.236</u>	<u>1.921.803</u>	<u>1.927.529</u>

SOCIÉTÉ DES PEINTURES ASTRAL-CELLUCO
(L'Information financière, économique et politique, 29 juin 1956)

L'assemblée tenue le 27 juin 1956 a approuvé le bilan et les comptes de 1955 se soldant, après 114.880.652 francs d'amortissements et provisions, par un bénéfice net de 130.622.015 fr., en augmentation de près de 30 % sur celui de 1954, qui avait atteint 102.840.219 francs (après 92.162.210 francs d'amortissements et provisions).

Elle a voté la distribution d'un dividende brut de 425 fr. (contre 375) qui sera mis en paiement sur décision du conseil d'administration.

Dans son rapport le conseil d'administration indique que dans la métropole les prix des matières premières de base sont demeurés stables avec une légère tendance à la hausse au cours des derniers mois.

La concurrence est restée vive, surtout pour certaines spécialités du bâtiment, mais le marché des peintures s'est élargi avec l'importance des besoins et la Société a enregistré une augmentation satisfaisante du chiffre d'affaires ainsi que du tonnage fabriqué.

Ces résultats sont dus aux efforts constants tant des serviettes commerciaux pour la diffusion des marques et notamment des produits nouveaux, que des l'amélioration de la qualité crissement de la production.

L'activité des succursales usines nord-africaines s'est maintenue au niveau de 1954, malgré une situation généralement difficile ; en Algérie elle a même généralement augmenté.

Les filiales, la Société des Couleurs Milori, la Société Belge des Peintures Astral Celluco et la Société marocaine des Peintures Astral Celluco ont toutes connu des résultats bénéficiaires.

L'examen du bilan au 31 décembre 1955 fait apparaître les immobilisations pour 791 millions de francs (contre 613) après 652 millions d'amortissements (contre 486) ; les valeurs engagées inchangées pour 100 millions ; les valeurs d'exploitation pour 624 millions (contre 569) et les valeurs réalisables et disponibles pour 646 millions (contre 629). En regard, au passif, les dettes à long et court terme figurent pour 687 millions ; pour un capital de 368 millions de francs les réserves et provisions diverses atteignent

969 millions (contre 787) et le compte Résultats, compte tenu du report à nouveau de 5.457.907 fr., s'inscrit au total pour 136.079.922 francs.

SOCIÉTÉ DES PEINTURES ASTRAL-CELLUCO
(*L'Information financière, économique et politique, 28 juin 1957*)

Le tonnage fabriqué est en augmentation L'assemblée ordinaire du 26 juin a approuvé le bilan et le» comptes de l'exercice 1956 se soldant, après 155.096.881 francs d'amortissements et provisions (contre 114.880.652), par un bénéfice net de 140.894.413 francs (contre 130.622.015 francs en 1955),

Elle a voté la répartition d'un dividende brut de 475 francs (contre 425 francs) en laissant au conseil d'administration le soin d'en fixer la date de mise en paiement.

Le rapport présenté à l'assemblée indique que le tonnage fabriqué est en augmentation et que le chiffre d'affaires a progressé d'une manière générale, mais à des degrés divers, dans toutes les succursales ainsi que dans les différentes branches professionnelles de la clientèle.

En Afrique du Nord, les événements ont évidemment influé sur l'activité locale : en Algérie, le ralentissement, qui l'était manifesté au cours des premiers mois de 1956, ne s'est pas poursuivi et le chiffre d'affaires a finalement été identique à celui de 1955 ; en Tunisie, le fléchissement de la production et des ventes a été de l'ordre de 19 % par rapport à 1955.

La filiale marocaine a connu des résultats bénéficiaires. Il en a été de même de la Société des Couleurs Milori. Par contre, la société belge a enregistré une légère perte due aux charges exceptionnelles de déménagement et d'installation des magasins de Laeken à l'usine de Vilvorde.

À l'actif du bilan au 31 décembre 1956, les immobilisations figurent pour 993 millions (contre 791) après 833 millions d'amortissements (contre 652) ; les valeurs engagées inchangées pour 100 millions ; les valeurs d'exploitation pour 754 millions (contre 624) et les valeurs réalisables ou disponibles pour 827 millions (contre 646). En regard au passif, les dette» à long et court terme sont intente» pour 873 millions (contre 687) ; pour un capital de 368 millions de francs, les réserves et provisions diverses atteignent 1.280 millions (contre 969) et le compte « Résultats », compte tenu du report à nouveau de 8.822.525 francs, est inscrit au total pour 149.716.938 francs.

SOCIÉTÉ DES PEINTURES
ASTRAL-CELLUCO
(*L'Information financière, économique et politique, 4 juillet 1957*)

Le président du conseil d'administration a déclaré, au cours d'une allocution à l'assemblée du 26 juin, que le chiffre d'affaires de la société, s'étant sensiblement accru durant les premiers mois de 1957, il est envisagé d'augmenter de 25 % environ le potentiel de l'usine de Montataire travaillant actuellement à plein.

Il a précisé que ce programme d'investissements sera réalité par autofinancement.

Le président a ajouté qu'en Afrique du Nord, le fléchissement constaté en 1956 a été stoppé en Tunisie et a même fait place en Algérie à une augmentation des ventes.

SOCIÉTÉ DES PEINTURES

ASTRAL-CELLUCO

(L'Information financière, économique et politique, 28 juin 1958)

L'assemblée ordinaire, tenue le 26 juin, a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1957 se soldant, après 157.388.173 francs d'amortissements et provisions, par un bénéfice net de 173.055.376 francs (contre 140.894.413 fr.). Elle a voté la répartition d'un dividende brut de 525 francs par action (contre 475 fr.), en laissant au conseil d'administration le soin d'en fixer la date de mise en paiement.

Dans son rapport, le conseil d'administration signale que le chiffre d'affaires de 1957 a été supérieur de 20 % à celui de 1956.

Le marché des peintures est, dans la métropole, demeuré large bien que, à partir du deuxième semestre, les restrictions apportées aux importations aient gêné les approvisionnements en certaines matières premières de base.

L'usine de Montataire travaille à plein. Un programme d'extension des installations est en cours de réalisation par autofinancement ; il sera étalé sur plusieurs années, mais d'ores et déjà, la première tranche de travaux est en voie d'achèvement.

En Afrique du Nord, malgré une situation politique difficile, les différentes activités ont été pleinement satisfaisantes, notamment en Algérie.

La filiale marocaine a connu des résultats bénéficiaires. Il en a été de même de la Société des Couleurs Milori. Par contre, ceux de la société belge ont été déficitaires en raison des frais exceptionnels (frais de prorogation et d'augmentation de capital) qui ont grevé l'exercice.

Chiffre d'affaires et tonnage en augmentation

Le président a indiqué, dans une allocution, que le chiffre d'affaires et le tonnage produit sont, pour les premiers mois de l'exercice en cours, en augmentation sur ceux de la même période de 1957. Cette augmentation est particulièrement notable pour l'Algérie.

Le bilan au 31 décembre 1957 se totalise à 2.971 millions de francs. À l'actif, les immobilisations y figurent pour 950 millions (contre 993), après 958 millions d'amortissements (contre 833) ; les valeurs engagées pour 111 millions (contre 100) ; les valeurs d'exploitation pour 928 millions (contre 754) ; les valeurs réalisables et disponibles pour 965,5 millions (contre 827) ; et les comptes d'ordre pour 16,5 millions (contre 16,8). En regard, au passif, les dettes à long et court terme sont inscrites pour 1.085 millions (contre 873) et les comptes d'ordre pour 21 millions (contre 17,8) ; pour un capital de 368 millions, les réserves et provisions diverses atteignent 1.305 millions et le compte « Résultats », compte tenu du report à nouveau de 18.916.179 fr., figure au total pour 191.971.555 fr.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET MINIÈRE DU NORD ET DES ALPES
(L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1958)

.....
Le conseil d'administration indique que dans le cadre de ses décisions d'assainissement financier, il a procédé à la réalisation ... d'une importante partie des actions de la Société des Peintures Astral-Celluco au début de l'exercice en cours.

.....

SOCIÉTÉ DES PEINTURES
ASTRAL-CELLUCO

(L'Information financière, économique et politique, 30 juin 1959)

L'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue le 26 juin a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1958 se soldant, après 172.054.656 francs d'amortissements et provisions (contre 157.388.173 en 1957), par un bénéfice net de 238.172.466 francs (contre 173.055.376 "

Elle a voté la distribution d'un dividende brut de 600 francs par action (contre 525 fr.), en laissant le soin d'en fixer la date de mise en paiement au conseil d'administration.

Celui-ci, dans son rapport, signale que, dans la Métropole, malgré des difficultés d'approvisionnement en certaines matières premières de base au cours des premiers mois de l'exercice 1958, l'expansion s'est poursuivie ; l'augmentation du chiffre d'affaires a été de 14 %.

Il indique en outre que les installations nouvelles de l'usine de Montataire, dont il avait été parlé l'an dernier, ont été mises en route.

En Afrique du Nord, une progression de 34 % a été enregistrée en Algérie où un programme d'extension de l'usine d'Oued Smar est en cours de réalisation ; au contraire, en Tunisie, l'activité a connu une atmosphère difficile.

La filiale marocaine a terminé l'exercice 1958 avec des résultats bénéficiaires. Il en a été de même pour la Société des couleurs Milori. Par contre, la filiale belge a enregistré une légère perte.

Au cours d'une allocution, le président a indiqué que l'exercice 1959 se présente jusqu'ici sous des auspices favorables.

Pendant les cinq premiers mois, le chiffre d'affaires en Métropole est en augmentation de 13,35 % par rapport à la même période du précédent exercice.

À l'actif du bilan au 31 décembre 1958, qui se totalise à 3.081 millions, les immobilisations sont inscrites pour 1.024 millions de francs (contre 950) après 1.151 millions d'amortissements (contre 958) ; les valeurs engagées pour 129 millions (contre 111) ; les valeurs d'exploitation pour 1.108 millions (contre 928) ; les valeurs réalisables et disponibles pour 800 millions (contre 965,5) ; et les comptes d'ordre pour 20 millions (contre 16,5). En regard, au passif, les dettes à long et court terme figurent pour 1.008 millions (contre 1.085) et les comptes d'ordre pour 32 millions (contre 21), ce qui fait apparaître les fonds propres (capital, réserves, provisions et résultats) à 2.041 millions de francs.

L'assemblée générale extraordinaire, qui s'est réunie à l'issue de l'assemblée ordinaire, a décidé de porter le capital social de 368 à 736 millions de francs par incorporation de réserves et élévation de 2.500 à 5.000 francs de la valeur nominale des 147.200 actions composant le capital.

1969 : RACHAT D'ASTRA CELLUCO PAR AKZO (PAYS-BAS)

WW 1979 :

APPELL (Paul, Maurice), administrateur de sociétés. Né le 27 juillet 1913 à Toulon (Var). Fils de Pierre Appell [pdt Astral-Celluco, ancien ministre] et de M^{me}, née Jeanne Dainville. Mar. en secondes noces le 21 déc. 1956 à M^{lle} Marcelle Aucouturier. Dipl. : diplômé de l'École de physique et de chimie industrielle, diplôme du C.P.A. Carr. : directeur général adjoint de Insecticides Geigy (1947-1966), directeur général de la Société Poitevine de conditionnement* (1949-1971)...

APPELL (Pierre)(03.07.1887 Saint-Germain-en-Laye — 19.12.1957 Paris), chef de cabinet au ministère de la Guerre, directeur de cabinet du président du Conseil, député de la Manche (Cherbourg) 1928-1936 et sous-secrétaire d'État à la Marine marchande. Président des Filatures d'Argenteuil, administrateur des matelas Simmons et de la Compagnie industrielle et minière Nord et Alpes, il est associé en 1941 d'Astral-Celluco, bien juif.

WWE 1967 :

BOS Charles Henri *Raymond*. Vice-président de société. Né à Brive (Corrèze), le 7.8.1903. Fils de † Antoine, haut fonctionnaire, et de Berthe Valcher. Mar. le 11.8.1949 à Paris avec Marguerite Vignal. Enf. : Jean-Robert, Édouard et Marie-Anne. Ét : Lycée Limoges, Éc. Trav. publ. Gr. univ. : ing. E.T.P. Carr. : attaché de cabinets min., ing., chef de service, adm. de soc., v.-prés. Soc. Astral. Récr. : trav. manuels. A. priv. : 101, bd Malesherbes, 75 Paris 8 ; prof. : 3, rue Keppler, 75 Paris 16, France.

WW 1979 :

CHAUVAC (Alfred), administrateur de sociétés. Né le 25 mars 1901 à Brive (Corrèze). Fil d'Henri Chauvac, trésorier-payeur général, et de M^{me}, née Marie Valery. Mar. le 17 oct 1927 à M^{lle} Monique Georges-Claretie (1 enf. : Catherine [M^{me} Robert Lesieur]). Études : Lycées de Saint-Quentin et de Brive. Dipl. : diplômé de l'École des hautes études commerciales. Carr. : [dir. services financiers SNCF (selon Verheyde). Pdt 1938-66 Cie continentale Simmons > Milan + Maroc (selon WW 1971)] [directeur général \(1941\)](#), [président-directeur général \(1958\)](#), [puis administrateur et président d'honneur \(depuis 1972\) d'Astral \(peintures, vernis\)](#), administrateur des Fabriques de produits chimiques de Thann-et-Mulhouse. Décor. : officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45. Collections d'objets d'époque révolutionnaire et de livres. Membre de l'Automobile-Club de France, vice-président des Amis de Carnavalet, du Livre contemporain et des Bibliophiles franco-suisses. Adr. : 39, rue de l'Université, 75007 Paris.

WW 1979 :

JUNGELSON (Joren, Jules), ingénieur, administrateur de sociétés. Né le 11 mai 1909 à Paris. Fils d'Henri Jungelson, directeur de sociétés, et de M^{me}, née Véra Chalfin, avocate. Mar. en secondes noces, le 22 mars 1962 à M^{lle} Jacqueline Boucher (4 enf. : Cécile et Philippe de son premier mariage ; Cyril, Lauraine de son second mariage). Études : Collèges Jean-Baptiste-Say et Chaptal et Faculté des sciences de Paris. Dipl. : ingénieur de l'École de physique et chimie industrielles de Paris. Carr. : ingénieur à la Compagnie des vernis Valentine* (1932-1938), directeur de The Valentine Varnish and Lacquer Co Ltd (1938-1942), administrateur délégué de Campbell Industries (1945-1948), missions d'achats en Angleterre, aux États-Unis et au Canada (1947-1948), [directeur \(depuis 1949\) et administrateur d'Astral \(peintures, vernis et encres\)](#), administrateur de Water Sealers (Pty) Ltd à Johannesburg (depuis 1965), de Miluz S.A. à Buenos Aires (depuis 1966), de Vercolac Spa à Milan, de Ivanow S.A. à Barcelone, de la Transocéan Marine Paint Association à Rotterdam. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur. Adr. : prof., 164, rue Ambroise-Croizat, 93204 Saint-Denis ; privée, Résidence du Parc de Saint-Cloud, 1, rue de Marnes, 92410 Ville-d'Avray.

WW 1979 :

TESTUT (Charles-Pierre), ... Fils de Charles-Rodolphe Testut, industriel, et de M^{me}, née Suzanne Rabischung. ... Carr. : attaché à la direction (1937), directeur général (1957) puis président-directeur général (depuis 1965) des Éts Charles Testut* (balances), ancien administrateur de la Compagnie continentale Simmons [+ Astral-Celluco]...

WW 1979 :

VIVIER (Claude), ... Carr. : ... Banque Worms*... administrateur ... d'Astral...
